

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 18 juin 2020, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30 à ma montre Longines ! Je déclare la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020 ouverte. A toutes et tous, bienvenue. Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec les comptes communaux. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre compréhension quant à la décision que nous avons dû prendre de nous réunir ici plutôt que dans l'espace dévolu habituellement à nos séances. Nous suivons les recommandations de l'Organe de Conduite Cantonal afin de respecter les distances réglementaires entre nous. Je vous rappelle, pour des raisons de qualité d'enregistrement, s'il vous plaît, de parler assez fort, en articulant, et d'éviter de faire du bruit dans la salle lors des échanges. J'ai le devoir par ailleurs de vous transmettre les recommandations de l'OCCantonal indiquant qu'il est déconseillé aux personnes à risque de participer à notre réunion. Ce message en appelle à la propre responsabilité de chacun. Merci. Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance. Pour commencer, je vous informe que j'ai reçu une résolution de la fraction ARC. Par conséquent, il y aura un point 11 ajouté à l'ordre du jour. Nous voterons l'entrée en matière de la résolution à ce moment-là et sans discussion, puis nous voterons après discussion sur l'acceptation ou non de cette résolution."

Mme Elisabeth Beck, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2019 : décision
6. Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet – Décider du mode de financement : décision
7. Modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu
11. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Denis Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Michel Meyer (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusés : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Patrick Domon (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Paula Tanner (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : M. Blaise Droz (Le Journal du Jura), Mme Marta Duarte (RJB) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : -

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je rappelle le travail des scrutateurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste ainsi que celle de Mme Joëlle Hälller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. Merci pour votre travail."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Voici quelques communications liées aux affaires en cours. Tout d'abord, concernant les représentations auxquelles j'ai assisté. Ah non ! Il n'y en a eu aucune !"

...Rires...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mais, j'ai tout de même reçu du courrier ! Celui par exemple qui nous a été adressé par Mme Sandrine Neves, responsable du cortège de l'Imériale 2020 et par M. Christian Hug, président de la manifestation, nous annonçant malheureusement l'annulation de l'événement. Celui encore du ceff nous indiquant un report de la fête de ses 10 ans qui aurait dû avoir lieu aujourd'hui. La nouvelle date programmée est le 21 octobre. Un troisième courrier a été envoyé par l'Association Table Couvre-toi qui nous a transmis son

rapport de gestion 2019 avec une demande de soutien. Les personnes souhaitant consulter cette documentation sont priées de me contacter après la séance. Pour conclure, je remercie Mme Nathalie Fiechter, PS, et la Chancellerie municipale pour la préparation du message qui sera adressé à la population concernant le vote du 27 septembre en lien avec l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16. Je vous remercie de votre attention et donne la parole à M. le Maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais vous apporter trois communications ce soir.

- Départ à la retraite de Walter von Känel

Longines et Saint-Imier ne sauraient se penser l'une sans l'autre. C'est donc aujourd'hui une page de l'histoire des Longines mais aussi de celle de Saint-Imier qui se tourne.

Comme vous avez probablement pu en prendre connaissance dans les médias, après plus d'un demi-siècle passé au sein de la Compagnie des Montres Longines, Le Chef, comme on l'appelle, a décidé de prendre une retraite bien méritée.

Durant 18'615 jours, Walter von Känel a contribué de manière déterminante à l'énorme succès ainsi qu'à l'incroyable croissance de la marque au sablier ailé pour la porter dans le peloton de tête des marques horlogères suisses. Walter peut être fier du parcours qu'il a accompli en entrant en 1969 au service de l'entreprise avant de gravir ensuite tous les échelons pour accéder en 1988 à la direction générale de LONGINES qui fait notre fierté à travers le monde !

Le Conseil municipal était conscient que ce jour arriverait et nous y sommes aujourd'hui. Nous ne manquerons pas de marquer le coup en sa présence.

Sa retraite sera cependant active en restant à disposition de la marque en tant que Président d'honneur. A n'en pas douter, il consacrera également une part importante de son incroyable énergie à la mise en place du nouvel espace muséal des Troupes jurassiennes. Nous nous réjouissons ainsi de poursuivre la collaboration avec Monsieur von Känel de manière régulière.

La Municipalité a entretenu et entretient d'excellents rapports avec Longines ainsi qu'avec sa direction. Au nom du Conseil municipal, je tiens d'ores et déjà à souhaiter la cordiale bienvenue à M. Matthias Breschan, actuellement à la tête de la marque Rado et qui reprendra la direction des Longines à partir du 1^{er} juillet prochain. Nous nous réjouissons de faire sa connaissance et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ce nouveau défi et plein succès dans ses nouvelles fonctions à Saint-Imier.

Nous adressons à Walter von Känel nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape et lui adressons notre plus haute reconnaissance pour son engagement hors du commun en faveur de Longines, de notre Cité mais également de toute notre région.

- COVID-19 – Remerciements

Nous sommes en phase de déconfinement et cela fait réellement du bien de retrouver un semblant de normalité même si la distanciation physique et les mesures de prévention restent de mise.

En effet, nous devons rester vigilants et prudents si nous souhaitons éviter toute nouvelle vague qui risquerait de remettre en cause les nombreux efforts et sacrifices réalisés jusqu'ici afin de contenir la propagation du virus.

Bien que plus touché que le reste du canton au niveau de la prévalence cumulée avec 39,6 cas pour 10'000 habitants, la situation est stable depuis près d'un mois dans le Jura bernois

avec 213 cas confirmés depuis le début de la crise, 30 hospitalisations et malheureusement 23 décès.

Depuis le 13 mars dernier, soit le lendemain du dernier Conseil de ville, tout s'est accéléré. Nous avons pu compter sur les efforts et la solidarité de chacun pour poursuivre nos différentes missions en tant que collectivité et continuer ainsi à offrir nos prestations de base à nos citoyennes et citoyens.

L'Exécutif communal, avec le soutien de l'Organe de conduite communal et de l'équipe pandémie, a tout mis en œuvre dans le but de protéger la population et le personnel communal, tout en gardant à l'esprit les devoirs et les responsabilités de notre collectivité publique. Dans ce but, nos structures et notre organisation ont dû être adaptées à plusieurs reprises au contexte dans lequel nous nous trouvons.

Le Conseil municipal n'a pas interrompu son travail durant la crise, bien au contraire. Aux côtés du personnel communal, des enseignants, des structures d'accueil scolaires et parascolaires, tout a été mis en œuvre pour limiter les atteintes provoquées par la COVID-19.

L'administration communale a fermé ses portes durant un peu plus d'un mois durant lequel il était possible de l'atteindre par téléphone ou par courriel et, si nécessaire, sur rendez-vous. L'ensemble de la Municipalité a rouvert ses guichets selon l'horaire habituel depuis le 27 avril dans le respect des directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Je me dois ce soir de remercier sincèrement mes collègues de l'Exécutif, les chefs de service de la Municipalité, le commandant des pompiers, et bien évidemment l'ensemble du personnel communal, nos enseignants et directeurs d'école ainsi que le personnel de la Fondation La Pelouse. Leur engagement, leur courage, leur disponibilité et leur flexibilité doivent être relevés et reconnus !

Je tiens également à remercier particulièrement Monsieur le Chancelier, Beat Grossenbacher, pour son précieux travail durant ces mois difficiles, pour sa grande disponibilité en soirée comme les week-ends et finalement pour son travail de coordination, de communication et de suivi.

Grâce au dévouement du personnel communal, nous avons pu mettre sur pied plusieurs actions afin de soutenir nos aînés, nos personnes à risque, les personnes qui continuaient de travailler dans l'intérêt de chacune et chacun, mais aussi en faveur de nos détaillants et artisans.

J'ai été impressionné et heureux de constater que nous avons pu compter sur l'appui déterminant des églises et de nombreuses initiatives de la société civile. L'entraide, la reconnaissance et la solidarité sont devenus des gestes du quotidien et j'espère que nous saurons faire perdurer ces valeurs.

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons aura bien évidemment des conséquences dans la durée et les défis qu'elle ouvre seront nombreux, qu'ils soient sociétaux, environnementaux ou économiques. En ce sens, il est bon de pouvoir retrouver ce soir une séance de votre Législatif, même si la configuration est encore un peu particulière dans cette salle. Il est bon de pouvoir compter sur vos débats, vos propositions et vos décisions pour traiter les affaires importantes qui nous attendent.

Concernant les finances communales dont il est l'objet au point 5 de l'ordre du jour, permettez-moi de vous donner brièvement quelques informations pour les années à venir en lien avec la pandémie. Si nous parlons des comptes 2020, ces derniers devront absorber les coûts liés aux différentes mesures de protection, à l'achat de masques et de gel hydroalcoolique, aux manques à gagner de plusieurs locations habituelles, aux surcoûts

occasionnés par l'exploitation de nos infrastructures et piscine, au renforcement des travaux de conciergerie, à la désinfection soutenue des différents locaux et j'en passe. Il n'est pas encore possible d'établir avec exactitude les coûts directs provoqués par la COVID-19 et qui impacteront les comptes communaux 2020. Ces derniers s'élèveront cependant sans conteste à un montant à six chiffres.

La situation se dégradera toutefois sérieusement à partir des comptes 2021 qui subiront les pertes fiscales conséquentes de la pandémie, tout en devant conjointement digérer les baisses fiscales induites par la nouvelle Loi sur les impôts du canton de Berne.

Dans le cadre du processus d'élaboration du budget 2021, la Commission des finances, avec l'appui déterminant de notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, travaille actuellement à évaluer au plus près les effets fiscaux avec toutes les difficultés que vous pouvez imaginer.

Le budget vous sera présenté lors du Conseil de ville du mois d'octobre et la seule certitude que nous avons aujourd'hui est qu'il sera rouge, rouge foncé !

Vous l'avez compris, cette crise marquera à n'en point douter notre commune et continuera probablement de déployer ses conséquences négatives sur les finances communales durant plusieurs années encore compte tenu de la forte dépendance que nous avons à la conjoncture économique.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne reprise, de bons débats et continuez surtout à bien prendre soin de vous et de vos proches !

- Crédit d'engagement pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare

Lors de la séance du 12 décembre 2019, votre Conseil a approuvé à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de CHF 858'000.- pour la viabilisation du Plateau-de-la-Gare.

Lors d'une séance le 16 mars dernier réunissant des représentants de l'Office fédéral des transports, de l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, des CFF, des promoteurs du projet hôtelier, du bureau d'ingénieurs en charge des investigations et de la Municipalité, nous avons été informés des résultats peu prometteurs des sondages effectués le long du Plateau-de-la-Gare.

Ce secteur ne figurait pas au cadastre des sites pollués du canton de Berne. Il appert toutefois que plusieurs pollutions ont été identifiées et que la situation nécessitera des investigations complémentaires et très certainement un plan d'assainissement.

Compte tenu de la situation incertaine et des surcoûts que la viabilisation du secteur impliquerait, le Conseil municipal a pris la décision de stopper la mise en œuvre de ce crédit d'engagement afin de préserver les intérêts de la Municipalité.

Des discussions et échanges réguliers sont actuellement en cours avec différents offices cantonaux, les CFF ainsi qu'avec les porteurs du projet hôtelier afin de pouvoir rebondir et trouver une solution concertée à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons malheureusement aujourd'hui.

Il va sans dire que nous vous informerons plus en détail dès que nous disposerons des conclusions des différentes discussions et négociations en cours. Nous espérons toutefois que les décisions attendues nous arrivent encore avant la pause estivale, afin de pouvoir communiquer officiellement et avec toute la transparence nécessaire dans ce dossier pour le moins complexe."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 : décision

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion en précisant, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir, qu'il est important de nous signaler le numéro de page et le titre du chapitre concerné."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "La parole est-elle demandée ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2019 est accepté à l'unanimité.

5. Adoption des comptes communaux 2019 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2019 boucle avec un bénéfice de CHF 683'298.52 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 466'066.52, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 550'030.00 et un déficit du compte global de CHF 1'125'606.70, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'233'328.52 pour le compte général et de CHF 1'591'673.22 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient par l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si on voulait résumer le résultat de l'année 2019, on pourrait dire que le résultat du compte général atteint même une amélioration de l'ordre de CHF 1'700'000.- par rapport au budget. En effet, en sus d'une différence effective de l'ordre 1,23 million, il faut ajouter la somme de CHF 500'000.- non prélevée sur le FS (financement spécial) relatif à l'impôt sur les personnes morales, alors qu'il était planifié dans le budget.

Cette différence peut s'expliquer par les variations suivantes :

- revenus fiscaux supplémentaires des personnes physiques de CHF 500'000.- (revenu, fortune, impôt à la source, rappels d'impôts et amendes) ;
- revenus fiscaux des personnes morales (bénéfice et capital) inférieurs de CHF 600'000.- par rapport au budget ;
- CHF 350'000.- de plus que prévu au niveau des autres impôts directs (taxe immobilière, gains de fortune, taxations spéciales, successions et donations) ;
- revenus financiers (intérêts moratoires, intérêts des placements financiers) supérieurs de CHF 115'000.- par rapport au budget ;
- gain comptable unique sur la vente du bâtiment de l'ancienne école du Cerneux-Veusil : CHF 400'000.- ;
- dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 166'600.- ;

- en lien avec les investissements planifiés mais non réalisés, amortissements du patrimoine administratif de CHF 315'000.- de moins que prévu et charges d'intérêts à moyen et long termes inférieures de CHF 90'000.- par rapport au budget ;
- CHF 192'000.- de plus que prévu suite à des restitutions de tiers, notamment assurances maladie et accidents ;
- CHF 290'000.- de dépenses en moins dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ;
- CHF 100'000.- de charges supplémentaires (y compris charges sociales) en raison des nombreux remplacements de concierges.

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, n'a pas procédé à des attributions particulières en 2019. En effet, le financement spécial « Impôt des personnes morales » totalise un montant de 4 millions de francs. Il n'a ainsi pas été jugé approprié de l'augmenter encore. En effet, ce fonds permettra de « mettre sous perfusion » les comptes communaux des années 2021 à 2024, afin d'atténuer à court terme les effets de la réforme fiscale des entreprises. Suite à son acceptation par le Grand Conseil bernois le 9 mars dernier, la nouvelle loi sur les impôts est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Les conséquences de cette réforme se feront toutefois ressentir pour la première fois dans les comptes de l'année 2021, au moment de l'établissement des taxations définitives de l'année 2020. L'interprétation des résultats fiscaux sera toutefois troublée par les conséquences économiques liées à la crise du coronavirus.

Le financement spécial « Impôt des personnes morales » permettra de ne pas prendre de décisions hâtives. Il nous offrira ainsi le luxe de pouvoir observer avec attention l'évolution des finances communales avant de prendre les mesures structurelles nécessaires au rééquilibrage du compte de résultat. Selon les informations dont nous disposons actuellement, le plan financier prévoit des déficits estimés entre 2 et 3 millions de francs par an dès l'année 2021.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, ces derniers se sont élevés à CHF 3'640'469.34 bruts (budget de CHF 7'663'000.-) et à CHF 2'910'049.17 nets (budget de CHF 6'683'000.-), soit à un montant réalisé proche de notre capacité d'autofinancement, mais bien inférieur aux dépenses planifiées.

En 2019, les dettes avec intérêts ont pu être contenues. Ces dernières ont diminué de CHF 780'000.- pour se situer à CHF 14'215'000.- à fin 2019 contre CHF 14'995'000.- à fin 2018.

On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2019 peut être qualifié de bon. La question de l'endettement doit cependant conserver toute notre attention dans les années à venir. En effet, malgré un résultat favorable, la capacité d'autofinancement reste très limitée si on ne veut pas augmenter l'endettement de la Municipalité. Il s'agira d'être attentif à l'évolution de l'endettement communal et particulièrement à celui issu du compte général (financé par l'impôt).

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent de ratifier les crédits supplémentaires de CHF 3'751'095.30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de CHF 683'298.52 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 466'066.52.

Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le bénéfice du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent « Excédent/découvert de bilan », s'élève à CHF 12'959'044.38 au 31 décembre 2019 (CHF 12'275'745.86 à fin 2018).

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Pour traiter ce point, je vous invite à passer en revue le document chapitre par chapitre, puis fonction par fonction concernant la récapitulation du compte de résultat des pages 194 à 254. Vous pourrez vous manifester au fur et à mesure des chapitres annoncés. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela n'est pas le cas, nous pouvons commencer la lecture."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "En page 10, nous avons une question concernant la différence (CHF 680.805.65) entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, au niveau de la position 30, Charges de personnel. Pouvez-vous nous donner des indications concernant cette différence ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Je dois chercher, il aurait été intéressant d'avoir la question avant, car sous cette forme c'est un peu compliqué à trouver. Les dépenses, on va les trouver à partir de la page 138. Nous pouvons essayer de voir un peu dans l'ordre... ."

...M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est interrompu
par Mme Elisabeth Beck, présidente...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, Mme Gisèle Tharin, PLR, puisque les réponses vont se trouver à partir de la page 138, pouvons-nous poursuivre et répondre lorsque nous arriverons à la pages 138 ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Oui, cela me va très bien."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, très bien."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Très bien, poursuivons la liste. Chapitre 3."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous y sommes chapitre 12, page 138. Je vous redonne la parole M. Mario Castiglioni, administrateur des finances."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Nous allons parcourir les lignes : 3000, page 138, 0120.3000.01, Indemnités du Conseil municipal, avec la nouvelle réglementation on passe de CHF 158'348.35 à CHF 209'496.70, plus charges sociales à chaque fois. Ici, on ne parle que salaire brut. Traitements du personnel administratif, 0220.3010.01, on voit une augmentation due à l'apprentie qui n'avait pas réussi ses examens et que nous avons décidé de garder une année supplémentaire pour lui donner une chance de réussite avec une année supplémentaire. Il y a aussi les jubilaires. 2197.3010.01, là on parle de la travailleuse sociale en milieu scolaire qui est un poste qui n'existait pas avant. 5444.3010.01, concerne l'Espace Jeunesse d'Erguël où l'on a remis les choses en ordre. 7201.3010.01, ici on parle de l'engagement d'une aide en personnel pour la déchetterie. 8711.3010.03, concerne l'électricité. Ce n'est pas une augmentation de poste, mais différents mouvements. C'est tous des éléments qui s'additionnent. Après... ."

...Mme Elisabeth Beck, présidente, interrompt M. Mario Castiglioni, administrateur des finances...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je pense que nous avons vu l'essentiel. Mme Gisèle Tharin, est-ce que ces explications suffisent ?"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, effectivement. Nous allons nous pencher sur ces différences. Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vais poursuivre."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Voilà, nous sommes au bout. Quelqu'un souhaite la parole ?"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a pris bonne connaissance des comptes communaux 2019 et des crédits supplémentaires. Comme à son habitude, l'administration des finances a effectué un travail remarquable et nous l'en remercions. En effet, nous nous réjouissons de constater que l'exercice boucle avec un bénéfice de CHF 683'298.52 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 466'066.52. L'amélioration de CHF 1'233'328.52 pour le compte général et de CHF 1'591'673.22 pour le compte global. Nous avons également pris bonne note qu'un financement spécial se montant à CHF 4'000'000.00 est totalisé aux fins d'amortir les comptes communaux des années 2021 à 2024 pour atténuer à court terme les effets de la réforme fiscale des entreprises. Ce montant permettra d'observer avec attention l'évolution des finances communales. Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 3'640'469.34 bruts et à CHF 2'910'049.17 nets, soit un montant réalisé proche de la capacité d'autofinancement mais bien inférieur aux dépenses planifiées. Les dettes avec intérêts ont pu être contenues et ont diminué de CHF 780'000.00. Nous sommes satisfaits de cet exercice qualifié de bon. Nous sommes conscients que l'endettement doit être surveillé à l'avenir car la capacité d'autofinancement reste très limitée, afin d'éviter l'endettement communal. Tout en étant conscients que les prochains exercices refléteront une toute autre réalité, ceci en lien avec la situation sanitaire liée à la COVID-19. La fraction PLR accepte à l'unanimité de ratifier les crédits supplémentaires de CHF 3'751'095.30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de CHF 683'298.52 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 466'066.52. Nous acceptons également l'imputation à la fortune nette le bénéfice du compte général portant le compte de fortune nette appelé à présent "Excédent/découvert de bilan" à CHF 12'959'044.38 au 31.12.2019. La fraction PLR remercie sincèrement l'administration des finances pour le travail de rigueur effectué lors de l'exercice écoulé, mais également pour la gestion sans faille de nos finances."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme chaque année à la même époque, nous nous retrouvons pour l'adoption des comptes communaux 2019. La fraction socialiste a étudié le volumineux document s'y rapportant et, comme les autres années, nous renonçons à vous abreuver des chiffres que vous avez déjà chacun abondamment cités dans vos rapports de fraction. Globalement nous avons fait une bonne année mais tout n'a pas été réalisé. Cela permet de bien expliquer les résultats, mais il faudra bien réaliser le plus rapidement possible ce que nous avons projeté. Nous pouvons ainsi dire que nous vivons aux dépens de l'avenir. La fraction socialiste adopte les comptes communaux 2019 à l'unanimité et elle remercie particulièrement Mario Castiglioni, notre administrateur des finances, ainsi que tous ses collaborateurs pour le gros travail effectué. Le nouveau type de comptabilité rend quelque part plus claire la lecture des documents comptables et si cela a occasionné encore récemment un gros travail pour notre Service des finances, cela a amélioré notre culture dans ce monde des chiffres qui était autrefois quelque peu difficile à appréhender."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Je vais être plus brève que mes collègues. Le parti sans parti a étudié avec attention les comptes 2019 et les accepte avec remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son excellent travail."

M. Roger Comte, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris acte avec satisfaction des comptes communaux 2019. Nous sommes encore dans une bonne situation financière, mais des nuages s'annoncent dans le ciel. Le compte général présente un bénéfice

de CHF 683'298.52 contre un déficit budgété à CHF 550'030.00. Le résultat du compte global présente un bénéfice de CHF 466'066.52 contre un déficit budgété à CHF 1'125'606.70. L'impôt facturé 2019 pour les personnes physiques a dépassé son objectif avec un solde de CHF 8'086'387.45. Ce sont donc CHF 7'702'439.85 facturés pour l'année 2019, de plus ont été facturés CHF 383'947.60 pour diverses raisons concernant les années 2015-2018. Avec le partage d'impôts intercommunaux, sur la fortune et les impôts à la source, la somme facturée s'élève à CHF 9'501'741.60, soit environ CHF 410'000.00 de plus que dans l'année 2018. En outre, l'impôt pour les personnes morales a subi une baisse importante en 2019 par rapport à 2018. Ledit impôt boucle en 2019 avec un montant de CHF 4'975'546.65, auquel on rajoute les impôts intercommunaux, l'impôt sur le capital et divers pour la somme facturée de CHF 5'074'300.85, soit environ CHF 1'100'000.00 de moins que dans l'année 2018. Les autres impôts directs (foncier, taxe chiens, etc.) s'élèvent à CHF 1'428'205.40, soit à peu près comme l'année 2018. Pour rappel, l'autofinancement qui était en 2016 de 81.72 %, en 2017 de 87.51 %, en 2018 de 103.08 % s'élève pour 2019 à 67.07 % des investissements nets, soit une diminution après la bonne année 2018. Avec ce résultat, la capacité d'autofinancement est par conséquent très limitée, et il est important de garder cela à l'esprit. Je me permets encore un mot sur les nuages qui s'annoncent dans le ciel. Depuis le 1^{er} janvier 2020 est entrée en vigueur la nouvelle loi d'imposition du bénéfice des entreprises avec tous ses effets sur les finances de notre commune. Dans le cadre du virus corona et le lockdown de notre économie, on peut s'attendre à des difficultés financières. Saint-Imier est financièrement bien préparée pour l'avenir malgré que certaines entreprises licencient déjà du personnel et, avec le temps, il y aura sûrement pas mal d'indépendants qui tomberont en faillite. Les gains des personnes morales baisseront dans le même temps que le chômage augmentera ainsi que les coûts sociaux. Les effets de cette situation se feront sentir un peu plus tard avec une baisse des recettes fiscales des personnes morales et bien sûr des personnes physiques également. Les bons chiffres des années précédentes ne se répéteront pas si vite. Notre solidarité est nécessaire au-delà des partis politiques dans la crise qui s'annonce, pour faire face ensemble ! Saint-Imier a bien réagi avec des crédits pour l'économie communale et il est également souhaitable que la commune comme la population privilégie les commerçants et les artisans locaux et régionaux pour les soutenir. Nous profitons de l'occasion pour adresser un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année pour la gestion et la maîtrise de ce dossier complexe, technique et de longue haleine. Nos remerciements ne seraient pas complets si nous ne nommions pas encore ici le Conseil municipal. En conclusion, et pour toutes les raisons énumérées précédemment, la fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2019."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "La parole est-elle encore demandée ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de ratifier les crédits supplémentaires de CHF 3'751'095.30 ainsi que les comptes 2019 qui présentent un bénéfice de CHF 683'298.52 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 466'066.52, en imputant le bénéfice du compte général à la fortune nette, sont prié(e)s de se lever."

Au vote, le point 5 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Avant de poursuivre notre séance, je libère M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, en le remerciant vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario !"

...Applaudissements...

...Il est 20 h 04, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Dans le but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, les communes distributrices de Courchapoix, Delémont, Develier, Lamboing, La Neuveville, Moutier, Nods, Saint-Imier, Soulce et Tramelan collaborent étroitement depuis l'année 2000 dans le domaine des énergies.

Elles ont renforcé leur collaboration en 2013 en créant la société SACEN SA dont Saint-Imier est actionnaire fondateur. A travers cette société anonyme entièrement en mains publiques, les communes actionnaires veulent assurer de façon durable et indépendante l'approvisionnement et la commercialisation annuelle de plus de 200'000'000 kWh d'électricité (232'293'399 kWh en 2019). La société répond totalement aux attentes de ses actionnaires par l'amélioration de la compétitivité et la simplification des processus.

L'expérience réalisée ces dernières années confirme sans équivoque qu'il s'agit d'un choix stratégique judicieux. Il a permis aux communes, malgré la présence de grands acteurs, de rester compétitives sur le marché de l'électricité, de préserver les emplois et le savoir-faire dans notre région ainsi que de bénéficier de retombées financières non négligeables. Grâce à cette fructueuse collaboration, les Services techniques de notre commune peuvent continuer à offrir des prestations innovantes et de proximité au meilleur prix.

Les dernières décisions du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie laissent clairement entrevoir les intentions de libéraliser le marché de l'électricité pour l'ensemble des clients à moyen terme (horizon de 3 à 5 ans). Cette décision aura un impact important sur les distributeurs d'énergie. Elle se traduira incontestablement par une forte pression sur les prix, l'arrivée de nouveaux acteurs avec des ambitions nationales, une potentielle libéralisation du point de mesure (comptage) ainsi que des exigences grandissantes de la clientèle.

Comme chaque client pourra choisir librement son fournisseur d'électricité, de nouvelles solutions de gestion dynamique de la clientèle devront être développées et maîtrisées pour des raisons stratégiques évidentes.

Si le modèle d'approvisionnement de SACEN SA est considéré comme stratégiquement et opérationnellement adéquat, sa relative petite taille montre qu'il faut renforcer, compte tenu de la complexification du marché de l'électricité, ses capacités d'analyse et de compréhension du marché pour répondre à la pression de la concurrence.

Le conseil d'administration de SACEN SA a ainsi autorisé la recherche d'un partenaire partageant la même philosophie et les mêmes valeurs, tout en jouissant d'un positionnement non concurrentiel.

Après analyse, le choix s'est porté sur la société INERA SA, spécialisée dans l'achat et la vente d'énergie ainsi que dans le développement de produits énergétiques. La société regroupe actuellement quatre producteurs/distributeurs publics valaisans qui distribuent environ 25% de l'énergie en Valais (500 GWh), soit le double de SACEN SA.

Des négociations fructueuses ont permis d'établir les conditions idéales d'un rapprochement entre les deux sociétés. En effet, INERA a développé plusieurs produits et prestations qui seront très utiles dans le monde totalement libéralisé du marché de l'électricité. Cette société possède, qui plus est, une importante expérience de développement de tels projets. En outre, le fait de regrouper les forces de plusieurs structures ayant une philosophie comparable permet de faire des économies d'échelle qui seront fondamentales dans un futur marché complètement libéralisé.

Après plusieurs mois de négociations, auxquelles a participé également un autre distributeur public romand de taille moyenne, le rapprochement de SACEN SA et d'INERA SA a été préavisé favorablement par l'ensemble des comités consultatifs de la Charte et de SACEN SA, par le conseil d'administration de notre société ainsi que par le Conseil municipal.

Le capital-actions de la société INERA SA se monte actuellement à CHF 400'000.-. Il est prévu une entrée de SACEN SA dans le capital d'INERA SA pour un montant de CHF 100'000.-. En plus de l'achat d'actions, la société SACEN SA devra contribuer à hauteur de CHF 170'000.- au développement des produits déjà existants et financés à l'origine par les quatre actionnaires historiques (agio), soit une contribution d'entrée totale de CHF 270'000.-.

En outre, la participation de SACEN SA aux frais de fonctionnement annuels d'INERA SA se montera à un maximum de CHF 200'000.-. Cette contribution permettra de financer les frais de fonctionnement d'INERA SA, mais également un montant d'investissements de CHF 350'000.- par année pour des projets liés à la libéralisation du marché de l'électricité.

La répartition de ces dépenses entre les communes actionnaires de SACEN SA a été faite en fonction des ventes d'électricité (référence 2019). Elle est la suivante :

	kWh 2019	%	Budget année initiale	Budget années suivantes
Delémont	95 910 258	41.3%	194 000 CHF	82 600 CHF
Moutier	49 632 415	21.4%	100 400 CHF	42 700 CHF
Saint-Imier	25 473 134	11.0%	51 500 CHF	21 900 CHF
Tramelan	24 766 863	10.7%	50 100 CHF	21 300 CHF
La Neuveville	19 338 715	8.3%	39 200 CHF	16 700 CHF
Develier	9 856 419	4.2%	20 000 CHF	8 500 CHF
Nods	3 084 639	1.3%	6 300 CHF	2 700 CHF
Lamboing	2 407 619	1.0%	4 900 CHF	2 100 CHF
Courchapoix	1 101 938	0.5%	2 200 CHF	900 CHF
Soulce	721 399	0.3%	1 400 CHF	600 CHF
Total	232 293 399	100.0%	470 000 CHF	200 000 CHF

Pour Saint-Imier, la participation s'élèvera à CHF 51'500.- la première année (coûts uniques de CHF 29'600.- et CHF 21'900.- de participation annuelle) puis de CHF 21'900.- pour les années suivantes. Ces contributions seront assurées par le budget de fonctionnement des Services techniques (autofinancé) et seront versées à SACEN SA qui en assurera la bonne gestion.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une dépense répétitive, il est ainsi nécessaire de déterminer l'engagement sur une durée de 10 ans pour déterminer l'autorité compétente. Ce montant s'élevant à CHF 248'600.-, il appartient ainsi au Conseil de ville de statuer sur la dépense.

Cette opération n'entraînera aucune modification de l'actionnariat au sein de la société SACEN SA qui restera entièrement en main de ses communes actionnaires.

Les commissions de l'Équipement et des Finances ont préavisé favorablement et à l'unanimité, d'une part, la prise de participation de SACEN SA au capital-actions d'INERA SA et, d'autre part, la libération du crédit d'engagement y relatif de CHF 248'600.-.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de libérer un crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer (par autofinancement) les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction a pris acte que :

- Diverses communes collaborent pour relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité depuis 2000.
- La collaboration renforcée a abouti à la création de la société SACEN SA en 2013 pour assurer de façon durable et indépendante l'approvisionnement et la commercialisation annuelle.
- Les décisions du Conseil fédéral laissent entrevoir une libéralisation du marché de l'électricité pouvant impacter les distributeurs d'énergie.
- Cette future liberté oblige les fournisseurs à trouver des solutions adaptées à une gestion moderne des requêtes de la clientèle
- INERA est parfaitement intégré dans ce monde libéralisé du marché de l'électricité.
- Cette prise de participation permettra de faire face aux défis à venir.
- L'actionnariat de SACEN SA ne sera en rien modifié.

Compte tenu des préavis favorables de la Commission de l'équipement, de la Commission des finances et du Conseil municipal, notre fraction accepte de libérer un crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029."

M. Vital Carnal, PS : "En 2002, le peuple suisse refusait la libéralisation du marché de l'électricité, qui n'était à ce moment-là pas souhaitée. Mais ce qui est vrai un jour ne l'est plus forcément le lendemain. Petit à petit, la globalisation des marchés a fait que la libéralisation du marché de l'électricité nous a été imposée. Notre commune, distributrice d'électricité, a alors choisi de s'approcher des communes voisines également propriétaires d'un réseau de distribution. De ce rapprochement est née la Charte. Pour professionnaliser les achats d'électricité, une étape supplémentaire s'imposait. C'est ainsi qu'en 2013, la SACEN SA a été créée. L'anticipation de ces distributeurs leur a permis de résister à la concurrence et d'exister aujourd'hui encore. A moyen terme, on sait maintenant qu'une libéralisation du marché de l'électricité pour l'ensemble des clients est projetée. Pour survivre à cette nouvelle étape, un rapprochement avec la société valaisanne INERA SA nous est proposé. Cette société partage la même philosophie que la SACEN et distribue également de l'énergie renouvelable. Quoique ce mariage soit souhaitable, il est bien évident qu'il y aura un coût à payer. Par ailleurs, une question nous taraude : qu'en est-il du partenariat avec La Goule ? Peut-on nous garantir qu'il perdurera ? On nous demande ce soir d'accepter la prise de participation de SACEN SA au capital-actions d'INERA SA et de libérer un crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029. La fraction socialiste a longtemps débattu sur ce sujet et a constaté, entre

autres, qu'il n'était plus possible de revenir en arrière et qu'il était trop tard pour refuser. Elle a décidé de laisser la liberté de vote."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je n'ai pas bien compris si vous attendez une réponse ?"

M. Vital Carnal, PS : "Oui, alors oui, si c'est possible."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Ce que je peux vous dire c'est que jusqu'à présent les engagements ont été tenus. Maintenant, si vous me demandez de voir dans une boule de cristal, je peux présumer de la stratégie de SACEN SA dans le futur, mais je ne peux pas présumer de la stratégie du Groupe BKW. SACEN SA a toujours respecté les règles mises en valeur à l'époque, et d'après les informations que j'ai en ma possession, et sans rien divulguer, cette tendance va continuer ces prochaines années."

M. Vital Carnal, PS : "Merci."

M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a lu avec attention le rapport du Conseil municipal ainsi que celui du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre. Nous sommes aux portes d'une nouvelle étape de la libéralisation du marché de l'électricité. Après les grands clients, c'est au tour des petits consommateurs, selon les vœux du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie. Dans cette nouvelle phase de libéralisation, nous avons la responsabilité de maintenir un service de l'électricité communal : cela assure des emplois dans notre commune ainsi qu'un service proche et immédiat. En cas de panne, l'intervention est rapide, nos citoyens sont informés de suite et ils n'ont pas besoin de patienter sur des call centers "libéralisés". Déjà au moment de la libéralisation des grands consommateurs, notre commune a décidé de conserver le service de l'électricité, en l'adaptant à la libéralisation. Notre commune a fédéré les communes voisines dans cet état d'esprit, et SACEN a été créée. Grâce à ces démarches, nous avons conservé les grands consommateurs comme clients, le service de l'électricité est resté en main communale et nous assurons des emplois à Saint-Imier ainsi qu'un rendement pour les finances communales. Tout cela a été fait en pratiquant des prix inférieurs par rapport aux tarifs voisins. Bravo. Il faut maintenant préparer la libéralisation des petits consommateurs, avec toujours les mêmes objectifs. C'est pour cela que SACEN, qui a prouvé son efficacité dans la phase de libéralisation des grands consommateurs, doit trouver un partenaire pour atteindre une taille critique suffisante. Le choix de l'ensemble des comités consultatifs et de toutes les communes partenaires s'est porté sur la société valaisanne INERA SA, parce qu'elle jouit déjà d'une expérience dans le développement de tels projets, d'un positionnement non concurrentiel ainsi que d'une philosophie comparable à la nôtre, puisqu'elle appartient à des collectivités publiques. Ce rapprochement nous permettra de faire les économies nécessaires afin de rester compétitifs au niveau tarifaire dans un futur marché totalement libéralisé. Grâce à cela, les emplois, le service de proximité et le rendement pourront être conservés à notre commune. Nous remercions ici vivement tous les responsables et tous les employés du service de l'électricité pour le travail indispensable effectué pour la commune et nous confirmons la volonté de conserver à Saint-Imier un service de l'électricité en main communale, performant, proche et rentable dans tout le processus de libéralisation de l'électricité, même si la libéralisation complète n'apportera sans doute pas grand-chose aux petits consommateurs. Compte tenu de ce qui précède, la fraction ARC accepte de libérer un crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer, par autofinancement, les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'accepte le crédit d'engagement de CHF 248'600.- pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2020 à 2029, et ceci par autofinancement."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le point 6, Libéralisation du marché de l'électricité, rapprochement entre les sociétés SACEN SA et INERA SA – Crédit d'engagement de CHF 248'600.-, par autofinancement, pour financer les frais initiaux et les dépenses annuelles 2020 à 2029 du suivi du projet, sont prié(e)s de se lever."

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 4 abstentions.

7. Modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois : décision

Rapport du Conseil municipal :

Comme déjà annoncé lors du Conseil de ville du 12 décembre 2019, le Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (OPCJb) est dans une phase de réorganisation et de reconstruction. En effet, suite aux problèmes rencontrés ces dernières années au sein de la commission de gestion de l'OPCJb et avec l'Organe de conduite intercommunal (OCIC), un groupe de travail avait alors planché sur les améliorations à apporter.

D'un commun accord entre tous les partenaires, la décision a été prise de sortir l'OCIC de l'OPCJb pour le placer sous la responsabilité des communes du Jura bernois réunies au sein de la nouvelle association de communes Jb.B.

Votre Conseil a ainsi accepté à l'unanimité en décembre dernier le Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Afin de clôturer ce dossier, il était encore nécessaire de procéder à une modification du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de Protection civile du Jura bernois.

Formellement, il s'agit de supprimer toute mention à l'Organe de conduite intercommunal (OCIC) dans le Règlement précité. Pour ce faire, les articles suivants doivent être modifiés : art. 2 al. 3 (But), art. 15 lettre e (Elections) et art. 23 al. 4 (Compétences). Vous trouverez en annexe le Règlement avec les suppressions proposées.

Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée des délégués en date du 21 novembre 2019. Il appartient aujourd'hui aux communes membres de valider ces changements conformément à l'art. 9 al. 3 du même règlement qui prévoit que « *les communes affiliées se prononcent dans un délai de six mois à compter de la réception de la proposition écrite de la commission de gestion* ».

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal propose au Conseil de ville l'approbation des modifications du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de Protection civile du Jura bernois.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Notre conseil a accepté à l'unanimité en décembre dernier le Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations. Il s'agit ce soir de clôturer ce dossier en procédant à une modification du

Règlement d'organisation du Syndicat des communes du Centre de compétences et de protection civile du Jura bernois, en supprimant donc toute mention de l'Organe de conduite intercommunal OCIC désormais sous la responsabilité de la nouvelle association de communes Jb.B. J'ouvre la discussion."

M. Michel Meyer, ARC : "On nous demande un ajustement rédactionnel, à savoir supprimer toute mention "OCIC", ce n'est pas très compliqué. La demande est acceptée, sans discussion, par notre fraction."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Après lecture, j'accepte le règlement."

M. Samuel da Silva, PLR : "La fraction libérale-radical a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. Lesdites modifications étant pertinentes et s'inscrivant dans la suite inéluctable des décisions prises lors de notre Conseil du 12 décembre 2019, nous les approuvons bien évidemment."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a bien pris connaissance de la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. Nous nous étions déjà prononcés sur ce sujet en décembre dernier et nous devons aujourd'hui clôturer le dossier en procédant aux modifications déjà approuvées à l'unanimité par l'assemblée des délégués en date du 21 novembre 2019. Etant donné que ces modifications se présentent comme l'étape finale à la réalisation du projet, la fraction socialiste approuve à l'unanimité ces modifications apportées au règlement."

Au vote, la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois est acceptée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Lors de notre dernier Conseil de ville, j'ai été interpellée par Mme Gisèle Tharin, PLR, concernant la pertinence d'avoir au sein de notre commune un délégué coordinateur 3^{ème} âge. A la suite de cette interpellation, j'ai eu l'occasion de répondre à Mme Gisèle Tharin, PLR, que la population du 3^{ème} âge est et sera toujours une des priorités de notre commune, et qu'au sein du Service de l'action sociale nous avons toujours une attention spéciale pour nos aînés selon nos possibilités.

- En ce qui concerne les problématiques administratives courantes, nous disposons dans notre commune d'un service AVS qui non seulement fait son travail administratif, mais propose des entretiens individuels à chaque citoyen qui le souhaite, toujours de façon bienveillante et à l'écoute.
- Pour des projets dédiés au 3^{ème} âge, nous avons élaboré un partenariat avec le ceff INDUSTRIE pour débiter le projet cyberthé. Ce projet était prêt à débiter après les vacances de Pâques, mais la crise sanitaire que nous avons vécue, et que nous vivons encore, nous a obligés à le repousser à la rentrée scolaire 2020-2021.
- Encore pendant cette crise sanitaire, le Service de l'action sociale a mis sur pied des appels téléphoniques ainsi que des courriers à nos aînés, toujours dans le souci de leur bien-être. Cette démarche était associée à tout un réseau de bénévoles pour pouvoir venir en aide à ceux qui en avaient besoin.

- Toujours dédié à nos aînés, le Service de l'action sociale, par le biais de sa Commission de la santé, est en discussion avec Pro Senectute pour inscrire Saint-Imier dans son agenda de cours aux aînés et ainsi pouvoir offrir, sur place, des cours, par exemple, pour le remplissage des demandes de prestations complémentaires, des demandes de subvention pour les moyens auxiliaires, etc.

Voilà quelques exemples des démarches pour le 3^{ème} âge qui, comme vous pouvez le constater, n'est pas oublié chez nous. Pour cela, et malheureusement par manque de budget, je n'estime pas actuellement nécessaire l'engagement d'un collaborateur délégué coordinateur du 3^{ème} âge. Cependant le Service de l'action sociale reste toujours à l'écoute et ouvert à des nouvelles idées, nouveaux défis, nouveaux projets dédiés à cette population si riche en sagesse et expérience de vie."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, pour ces précieuses informations."

M. Patrick Tanner, maire : "Lors du Conseil de ville du 12 mars dernier, le Parti libéral-radical, par la voix de M. Christian Tharin, a déposé une question qui concerne trois départements municipaux en lien avec le processus de fusion actuellement en cours.

Pour rappel, la question demandait une situation complète de l'état du patrimoine bâti de notre commune, des réseaux des eaux propre et usées ainsi que des routes communales.

L'étude aussi complète que sollicitée par le PLR ne peut pas être présentée entièrement et dans les détails souhaités lors d'une réponse à une interpellation, faute de devoir nous entretenir avec votre Conseil bien au-delà de la durée de séance autorisée par le plan de protection liée à la COVID-19.

Toutefois, le Conseil municipal, par la voix de ses chefs de département, va vous apporter une réponse aussi complète que possible, mais aussi concise que nécessaire compte tenu du temps que nous avons à disposition et de la forte sollicitation de nos services durant la crise sanitaire sans précédent que nous vivons.

En complément à la réponse que nous allons vous communiquer ce soir, le Conseil municipal estime également qu'il devrait être possible d'obtenir une part importante des informations que vous sollicitez lors des séances de commissions dans lesquelles votre fraction est bien représentée. En outre, si notre réponse devait ne pas vous satisfaire ou être insuffisante à vos yeux, le Conseil municipal et les départements concernés sont à votre disposition pour vous présenter les différents plans ainsi que la planification financière y relative qu'il n'est malheureusement pas possible de vous exposer ce soir en détail. En outre, le Conseil municipal tient également volontiers à votre disposition l'ensemble des rapports et les différents concepts de renouvellement sur simple sollicitation.

Le plan financier actualisé de notre commune, qui comprend l'ensemble de la planification pour les années 2020 à 2025, a été adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 9 juin dernier. Ce plan vous sera remis à l'occasion du Conseil de ville du mois d'octobre avec le projet de budget 2021. Pour l'heure, c'est encore le plan financier adopté avec le budget 2020 qui est déterminant.

Afin de répondre plus concrètement à vos questions, je vais sans tarder passer la parole dans l'ordre de vos questions à mon collègue Olivier Zimmermann pour vous apporter la réponse du Conseil municipal concernant la situation du patrimoine bâti. Sa réponse sera suivie de celle de Mme Josika Iles pour un état de situation qui concerne les réseaux souterrains communaux. C'est finalement M. Marcel Gilomen qui s'exprimera pour vous apporter une réponse concernant l'état de nos routes communales.

Je conclurai ensuite notre réponse en vous apportant quelques compléments concernant le plan financier du projet de commune d'Erguël."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Il est demandé un rapport sur l'état du patrimoine bâti de notre commune et les montants qui devront être investis quasi obligatoirement dans plusieurs cas. Nous parlons ici :

De l'école primaire :

L'école primaire a fait l'objet d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 3'000'000.00 pour la rénovation du bâtiment sis à la Rue Agassiz 14 et la mise aux normes AIB du bâtiment sis à la Rue Agassiz 16.

De l'école secondaire :

Pour ce qui est de l'école secondaire, le dossier est plus épineux, sachant que le terrain doit être assaini, stabilisé et l'entier du bâtiment rénové. De ce fait, il est difficile aujourd'hui d'articuler un chiffre. Toutefois, le service estime un coût total de quelque CHF 8'000'000.00 tout en sachant que l'étude pour ce faire a été avancée dans le temps par les autorités exécutives et selon le plan des investissements établi.

Des immeubles du patrimoine financier :

Les immeubles du patrimoine financier font l'objet d'une motion et leur avenir est en cours d'étude par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Du complexe Halles-Espace Beau-Site :

Les travaux liés au complexe des Halles de gymnastique et de l'Espace Beau-Site sont à bout touchant. Les travaux de garantie liés aux infiltrations d'eau sont en cours et les quelques travaux de finition également.

Du bâtiment communal :

Une étude a été confiée au bureau d'architecture Pierre Gianoli pour les différentes infiltrations d'eau constatées dans le bâtiment sis à la Rue du Temple 15. Etude qui sera réalisée rapidement. Pour rappel, lesdites infiltrations existent depuis la fin de la construction du bâtiment et des installations provisoires ont été mises en place. Installations qui aujourd'hui ne donnent pas satisfaction.

Sans oublier l'ancien Asile et le bâtiment des Abattoirs :

Pour le bâtiment sis à la Route de Sonvilier 3, une pré-étude fait état d'un assainissement de CHF 6'000'000.00 et pour le bâtiment des Abattoirs d'un assainissement de CHF 10'000'000.00.

De l'ancien Manège :

L'ancien Manège fait aujourd'hui l'objet d'une étude.

Pour ce qui est des autres bâtiments du patrimoine administratif notamment, l'on peut également faire mention de la piscine en plein air qui nécessitera dans un avenir proche un assainissement, notamment pour les parties liées aux deux bassins et au système de filtration,

pour un coût estimé par le service à CHF 200'000.00 ; cependant, à ce jour, aucune étude n'a été réalisée pour ce faire.

Nous rappelons que les pertes d'exploitation sont actuellement supportées par les contribuables, ce qui est contraire à la loi sur les communes qui précise que les immeubles du patrimoine financier doivent tourner.

Pour rappel, les immeubles du patrimoine administratif servent aux besoins et au fonctionnement des tâches liées aux communes. Leur entretien incombe donc à la Municipalité. Pour ce faire, un financement spécial lié à l'entretien du patrimoine administratif a été créé et un montant de CHF 470'000.00 est attribué sur le bénéfice comptable annuellement. Toutefois, les immeubles du patrimoine financier (immeubles locatifs) doivent légalement s'autofinancer, ce qui n'est pas le cas à ce jour, d'où une étude actuellement en cours."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Le Département de l'équipement est en charge de l'ensemble des réseaux souterrains communaux incluant le télé-réseau de la société Diatel SA. Son budget de fonctionnement annuel est supérieur à CHF 13 millions et ses investissements autofinancés dépassent CHF 2 millions chaque année. Les ressources humaines allouées au département représentent 19 équivalent plein temps, sans compter la facturation et la comptabilité.

Tous les domaines de l'équipement (eau, eaux usées, électricité, gaz) doivent être autofinancés tant au niveau de leurs dépenses courantes que de leurs investissements. L'électricité (CHF 650'000.- en 2020) et le gaz (CHF 60'000.-) doivent rapporter un bénéfice net au compte communal chaque année.

Eau :

Le concept de l'alimentation en eau de Saint-Imier et du renouvellement du réseau est décrit dans le Plan général d'alimentation en eau (PGA) qui est actualisé tous les 15 ans environ et validé par l'Office des eaux et des déchets du canton.

Le réseau d'eau de la commune de Saint-Imier a une longueur totale de 69'368 mètres et une valeur de CHF 25.5 millions environ. Pour respecter les normes de renouvellement, plus de 860 mètres de conduites doivent être changés annuellement. Si le taux de renouvellement moyen a été de 375 mètres entre 1980 et 2005, il est passé à 1160 mètres entre 2006 et 2019 pour une moyenne de 650 mètres sur les 40 dernières années. Pratiquement, cela signifie qu'une partie du retard a été rattrapé, mais également que fin 2019, l'âge de plus de 60 % des conduites du réseau dépassait 40 ans, considéré comme la demi-vie d'un tel équipement. Le retard dans le renouvellement du réseau représente encore plus de 8.6 km. Le budget autofinancé par le budget annuel destiné au maintien de la valeur du réseau représente environ CHF 500'000.- par an (entretien et investissements).

Une fois le projet de nouvelle adduction d'eau lié à EAU-Vallon SA complètement terminé (la mise aux normes des réservoirs de Sur les Crêts restant à réaliser entre 2020 et 2022), trois grandes infrastructures du réseau devront encore être modernisées, à savoir les conduites de transport entre Cormoret et Saint-Imier, le réservoir de Mont-Soleil et la station de La Raissette.

Eaux usées :

Le concept du réseau d'eaux usées est décrit dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), également remis à jour régulièrement et sanctionné par le canton. Un tel plan existe pour le secteur urbain de Saint-Imier mais aussi pour les montagnes (Mont-Soleil, les Pontins). La valeur actuelle du réseau de canalisation de Saint-Imier est de CHF 40 millions.

En plus de l'entretien normal du réseau financé partiellement par les montants destinés au maintien de la valeur du réseau (investissement de CHF 300'000.-/an et CHF 100'000.- d'entretien), plusieurs quartiers devraient encore être équipés de systèmes séparatifs qui occasionneront des dépenses conséquentes (plusieurs millions seront nécessaires pour les rues du Vallon, St-Martin, du Pont, Sans-Souci, de la Carrière, etc.).

Il en est de même pour les réseaux de Mont-Soleil et des Pontins qui pourraient devoir être complétés par des extensions devisées provisoirement à plus de CHF 3.6 millions.

Rappelons que le traitement des eaux usées est en main du SESE qui est propriétaire et en charge de la station d'épuration de Villeret et du collecteur intercommunal entre Renan et Villeret.

Electricité :

Les Services techniques de la Municipalité gèrent le réseau de la zone urbaine imérienne et la Montagne de l'Envers, alors que la Société des forces électriques de La Goule alimente Mont-Soleil.

La valeur du réseau appartenant à la commune de Saint-Imier était de 34 millions fin 2018. Entre 2006 et 2018, des investissements dépassant 11.5 millions ont été réalisés sur les réseaux moyenne tension, basse tension et les stations transformatrices, mais aussi dans le cadre d'extensions de réseau (Rue de la Clef, réservoir des Philosophes, Savagnières, ...).

Les revenus de l'électricité autofinancent CHF 870'000.- d'investissements par an. Dans le plan financier 2020-2025 (provisoire), il est prévu de poursuivre les efforts de modernisation du réseau pour un montant de CHF 5.35 millions sur 6 ans. La poursuite du renouvellement du réseau moyenne (Clef, Abattoirs, Centre Sous-les-Crêts, ligne Sud) et basse tensions (Jonchères, Midi, Soleil) ainsi que le début de la mise en place des smartmeters constitueront les principaux projets à réaliser ce prochain lustre.

Gaz :

Le réseau de distribution de gaz qui appartient à Saint-Imier alimente des clients sur les communes de Saint-Imier, Villeret et dans une moindre mesure Sonvilier et Renan. Sa valeur est de CHF 5.6 millions. Entre 2006 et 2018, CHF 3.6 millions ont été investis dans le réseau. La capacité des investissements autofinancés pour l'entretien et le renouvellement du réseau s'élève entre CHF 200'000.- à 250'000.- par année. La première priorité reste l'éradication des conduites en fonte grise du réseau.

Conclusion :

Comme mentionné ci-dessus, les investissements des domaines du Département de l'équipement devront être poursuivis à Saint-Imier ces prochaines années, que la fusion ait lieu ou pas. Si les efforts consentis ces 15 dernières années ont permis d'améliorer la situation des différents réseaux, un rattrapage certain reste toutefois à réaliser en plus du renouvellement courant des équipements. Les nouvelles contraintes législatives fédérales et cantonales (stratégie énergétique 2050, énergies renouvelables décentralisées, diminution de production du CO₂, numérisation...) auront également un impact sur les investissements du Département de l'équipement.

Comme mentionné ci-dessus, la gestion des réseaux des domaines du Département de l'équipement, dont la valeur dépasse CHF 100 millions, est complexe. Elle représente d'importants défis difficiles à décrire de manière circonstanciée dans une réponse à une interpellation au Conseil de ville, qui se doit d'être courte et synthétique. Nous sommes à

disposition pour fournir des données plus détaillées lors de séances de présentation aux partis politiques imériens, voire de visites des infrastructures."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Voici la partie de réponse qui concerne l'urbanisme.

L'obligation d'entretien des routes découle du règlement municipal sur les routes (RC 732.11) qui délimite clairement les responsabilités de la Municipalité en termes de frais d'entretien des routes publiques et privées ouvertes au public.

Le Département urbanisme et mobilité dispose, au niveau du compte de fonctionnement, de deux comptes affectés à l'entretien des routes et routes de montagnes et répondre ainsi à ses obligations.

Compte n° 6150.3141.01 (entretien courant des routes) : ce compte est doté de CHF 200'000.00 par année pour assurer l'entretien courant des routes (comblé les nids-de-poule, réfections de surface (couche de roulement), réfections de chaussée (coffre + couches de base, etc.).

Compte n° 6150.3141.03 (entretien des chemins agricoles) : ce compte est doté de CHF 40'000.00 par année pour assurer l'entretien minimal des chemins agricoles.

En outre, un montant annuel de CHF 100'000.- figure dans le compte 6150.3141.04 (renouvellement des routes), complété par un montant annuel de CHF 200'000.00 figurant au plan des investissements, lui aussi pour le renouvellement des routes. Ces deux derniers montants sont planifiés en coordination avec le Département de l'équipement qui en assure l'exécution.

Les projets de développement de nouvelles routes (viabilisations) ou de réaménagement complet de certains secteurs de la localité (parkings patinoire, liaison Fontenayes-route cantonale, rénovation de la route des Planches notamment) font l'objet de crédit d'investissements supplémentaires et spécifiques.

D'une manière générale, le réseau de routes et trottoirs à Saint-Imier et dans les alentours souffre d'un déficit d'entretien depuis plusieurs décennies, ce qui engendre une dégradation superficielle des revêtements, mais également des coffres de route (quand les routes en sont dotées).

A cela s'ajoute le fait que le trafic automobile et le poids des véhicules ont considérablement augmenté dans le même laps de temps.

Le réseau routier n'est pas clairement hiérarchisé. Hormis les routes cantonales qui traversent la localité, aucune fonction n'est attribuée aux autres routes qui accueillent parfois des charges de trafic qui pourraient ne pas être en rapport avec leur capacité de portance notamment, ce qui entraîne des dégradations rapides de l'état des chaussées.

Afin d'envisager dans les meilleures conditions l'entretien du réseau, il convient d'en connaître l'état général. Une étude a été diligentée par le département pour connaître l'état d'entretien des routes, le caractère d'urgence des mesures à prendre pour planifier l'entretien futur.

Sur la base du relevé 2017, cette étude conclut que l'état global du réseau routier imérien est "moyen", la part des chaussées en état "critique" ou "mauvais" représentant 11 % du réseau (4.5 km).

Le maintien de l'état actuel du réseau sur 10 ans pourrait a priori être obtenu avec un budget global de CHF 730'000.-/année. L'assainissement des tronçons nécessitant des travaux lourds est alors compris dans ce budget.

Après avoir pris connaissance des conclusions de cette étude, le Département urbanisme et mobilité a entrepris de déposer un projet de budget qui réponde à peu près à ces objectifs, afin de maintenir la valeur du patrimoine que constituent les routes.

L'étude dont il est question ici est bien entendu à disposition de qui en fait la demande auprès du Département urbanisme et mobilité."

M. Patrick Tanner, maire : "Voilà, j'espère que ces informations vous auront été utiles. Je tiens à remercier mes collègues de l'Exécutif pour le sérieux apporté à leur réponse. Concernant la planification financière du projet de commune d'Erguël, je peux vous apporter encore les compléments suivants :

Depuis votre intervention du 12 mars dernier, les informations financières du projet de fusion ont été communiquées à travers les médias régionaux et le rapport financier complet est disponible depuis plusieurs semaines sur le site internet www.avenir-vallon.ch.

Je peux également vous confirmer que le budget de la nouvelle commune d'Erguël tient compte des plans financiers des cinq communes contractantes. Ces plans financiers ne révolutionnent rien, ils planifient les principaux investissements des cinq communes dans le futur en fonction de leurs capacités financières et humaines respectives. Le projet de fusion ne va cependant pas décupler nos capacités d'investissement et il continuera d'être nécessaire de faire des choix, que la fusion soit acceptée ou non. La fusion de nos communes permettra cependant de rationaliser les besoins d'investissements, par exemple en évitant de faire les mêmes infrastructures ou d'investir dans les mêmes véhicules dans chacune de nos cinq communes.

Il est également important de mentionner qu'en ce qui concerne les réseaux souterrains, ces derniers sont autofinancés par le biais des taxes et qu'ils font l'objet de financements spéciaux. Les taxes servent à couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement des réseaux. Ces taxes ont fait l'objet d'adaptations dans la plupart des communes ces derniers temps, particulièrement dans le domaine de l'eau, et elles devraient ainsi permettre sans difficultés de faire face à nos obligations futures en la matière. Elles devront toutefois naturellement être unifiées au niveau de l'ensemble de la nouvelle commune pour des raisons évidentes d'égalité de traitement.

Concernant les bâtiments, je peux également vous préciser que le groupe de travail finances de la fusion a adopté une politique plutôt prudente. En effet, plusieurs bâtiments communaux devraient se libérer ou voir leur affectation modifiée en cas de fusion. Le budget tel qu'il a été établi prend en compte les charges induites de l'ensemble de ces bâtiments. Il appartiendra ainsi aux futures autorités de décider de l'avenir des locaux et bâtiments qui ne seront plus utilisés ou différemment par la commune d'Erguël. Aucun revenu locatif ou prix de vente n'a été intégré au budget ou au plan financier de la nouvelle commune, il y a donc là de potentielles rentrées financières supplémentaires et ainsi une marge de manœuvre pour les nouvelles autorités.

Pour conclure, je vous informe qu'une séance d'information concernant la fusion d'Erguël, et plus particulièrement son volet financier, sera organisée le jeudi 20 août 2020 en remplacement de la séance initialement prévue le 18 mars et annulée. Je vous encourage évidemment à y prendre part et à poser toutes vos questions à mes collègues maires des quatre autres communes concernant l'état de leur patrimoine administratif et financier ainsi que sur leur perception de la situation au niveau de l'ensemble de nos communes.

Je suis également convaincu que si cela est souhaité, une délégation du CoPil pourra vous recevoir pour échanger avec votre fraction ou d'autres fractions sur les craintes que vous émettez dans votre interpellation.

Nous avons tous des domaines où nous sommes meilleurs et d'autres où nous avons du retard. Pour ce qui est visible, il suffit par exemple de comparer les routes de montagne sur la commune de Sonvilier et celle de Saint-Imier pour s'en apercevoir. Mais il y a aussi naturellement des exemples inverses. Vous l'aurez compris, c'est un subtil équilibre, subjectif probablement et tout ne sera pas parfait au moment de fusionner, ce n'est pas l'objectif. Je crois qu'il faut accepter les défauts de chacun dans un projet de fusion sincère et voir au-delà de nos intérêts réciproques. N'est-ce pas d'ailleurs la recette d'un mariage qui dure ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Merci au Conseil municipal pour cette réponse complète, avec beaucoup d'informations. Nous attendrons volontiers le procès-verbal pour analyser ceci au calme, et plus en détail."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Au sujet des nouvelles interpellations reçues, je dois vous informer que la fraction socialiste en a déposé une avant la séance du Conseil municipal de mardi dernier. Selon le règlement, une réponse est attendue aujourd'hui. Je cède donc la parole à M. Michel Ruchonnet, PS, pour sa lecture."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation intitulée : Voter maintenant sur la fusion, c'est la condamner. Pour la grande majorité des citoyens et des citoyennes concernés, l'aspect financier va être prépondérant. Du fait de la crise sanitaire ainsi que de la crise économique due au coronavirus, le contexte financier a complètement changé. Il était déjà difficile de faire des prévisions avec les révisions de l'imposition des personnes morales, mais maintenant, pour des raisons extérieures qui n'ont rien à voir avec la qualité du travail fourni, on fonce dans l'inconnu et il sera facile aux opposants d'exploiter cet argument. Les dernières réactions de Sonvilier montrent qu'il y a un certain malaise et le Conseil municipal de Sonvilier a en fait dit tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas. Le risque que Saint-Imier exerce un trop grand poids sur la future entité, il y a lieu de revoir le règlement d'organisation. Nous sommes dans un pays horloger et nous avons pour habitude de fournir un produit fini de haute qualité. Tout le travail qui a été fourni jusque-là par le CoPil ainsi que par les diverses commissions ne l'a pas été dans le vide. Une grande part des lignes directrices a été tracé, mais il faut maintenant figoler le projet pour qu'il soit attractif pour la majorité des citoyens et des citoyennes. Si vous causez avec les habitants ou les autorités des autres villages concernés, vous vous rendrez compte qu'il y a des problèmes qu'il faut entendre. Même la commune de Villeret qui n'a pas désiré entrer dans le processus de fusion pourrait revenir dans notre giron. La crise sanitaire et économique due au coronavirus ne s'arrêtera que lorsque nous disposerons d'un vaccin et les dernières données scientifiques n'envisagent ce vaccin que pour la fin 2021. Il y aura encore une certaine inertie pendant quelques mois, mais nous pourrions alors dire vraiment que nous sommes du bon côté. Pour nous, ce ne sera pas forcément les mêmes personnes qui doivent reprendre le flambeau pour un projet révisé, mais nous avons les forces vives prêtes à s'y atteler. Notre demande est la suivante : le Conseil municipal de Saint-Imier serait chargé de demander au CoPil de procéder à un moratoire sur le processus de fusion en raison des incertitudes sur le plan financier notamment. Une votation pourra être organisée une fois que des prévisions financières fiables seront disponibles. Le temps à disposition devra aussi être mis à profit pour aller à la rencontre des objections récemment formulées, notamment par le Conseil municipal de Sonvilier. Cela permettra également d'aborder un aspect fondamental de ce processus de fusion, à savoir de définir une vision politique de la nouvelle commune et finalement de savoir quel est l'avantage d'un tel processus. Cela déboucherait sur des réunions publiques et des réflexions véritables, notamment en faisant venir des personnes qui ont déjà passé par là et qui nous donneront leurs conseils sur les pièges à éviter. La fraction socialiste remercie toutes les personnes qui se sont dévouées jusque-là pour faire aboutir ce processus en élaborant un concept qui servira de base pour le projet définitif. Au terme de mon interpellation, j'ai encore rajouté : le maître-mot, c'est le moratoire. C'est ceci que la

fraction socialiste demande. On peut citer notre Alain Berset national, "aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire". Surtout cette deuxième partie."

M. Patrick Tanner, maire : "L'interpellation de M. Michel Ruchonnet, PS, a été déposée auprès du Conseil municipal ce lundi 15 juin, soit avant la séance de l'Exécutif qui précède la séance de votre autorité. Une réponse immédiate doit ainsi être apportée ce soir, conformément à l'art. 4 al. 3 du Règlement du Conseil de ville. La question de la planification et de la visibilité financière à moyen terme que vous soulevez dans votre interpellation est tout à fait correcte. Il est en effet très difficile aujourd'hui de prévoir les conséquences fiscales de la crise liée à la pandémie et il n'est surtout malheureusement pas possible de savoir si ses effets négatifs perdureront au-delà de l'année 2020 ou 2021. Seul l'avenir pourra nous livrer la réalité des choses. Comme vous le savez déjà, la structure fiscale de notre commune est très étroitement liée à l'impôt des personnes morales et par conséquent à la conjoncture économique et plus particulièrement à la marche de l'industrie horlogère. La pondération de la part de l'impôt sur les bénéficiaires et sur le capital des entreprises en rapport avec les recettes fiscales globales représente 44,15 % à Saint-Imier. Cette structure place ainsi notre commune au deuxième rang cantonal après Ittigen qui affiche 45 %. La crise sanitaire que nous vivons actuellement n'a pas de précédent et nous souhaitons tous qu'elle soit rapidement de l'histoire ancienne. Si elle aura un effet sur l'imposition des personnes physiques, ce dernier sera d'une très moindre mesure par rapport à la baisse des revenus fiscaux des entreprises. En ce sens, la fusion d'Erguël ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur la structure fiscale en abaissant la forte dépendance de notre commune à la conjoncture économique et en diversifiant ses revenus sur différents secteurs d'activité. Cela dit, si nous souhaitons pouvoir disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire, il faudra attendre au mieux le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023. Compte tenu de ces échéances et des travaux à reprendre entièrement, il ne serait ainsi pas plausible de voter sur la fusion d'Erguël avant 2025 pour une entrée en force de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2027. Reporter le projet de fusion à cette échéance viendrait ainsi à anéantir la majeure partie du travail réalisé jusqu'ici par les différents groupes de travail et par le comité de pilotage. En six ans, la situation de nos communes peut considérablement évoluer. Pour vous citer qu'un exemple parmi d'autres, l'auxiliaire cantonal de planification financière de juin 2020 en lien avec la répartition des tâches entre le canton et les communes prévoit une augmentation entre 2020 et 2025 de plus de 160 francs par habitant à charge de notre commune, soit un montant de l'ordre de CHF 832'000.00 correspondant à au moins un point de quotité, sans évoquer la question fiscale. Les prémices de la fusion datent d'une dizaine d'années et il est temps de la concrétiser. Le dossier est mûr, même si nous n'aurons bien évidemment jamais de certitudes absolues. Il faut donc avoir le courage d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs l'engagement contractuel que les différents exécutifs communaux ont pris à l'issue du vote de principe organisé le 24 septembre 2017 avec des majorités claires dans nos cinq communes avec des taux favorables oscillant entre 60 et 72 %. A aucun moment, nous n'avons souhaité exclure Villeret du projet. Il s'agit d'un choix démocratique de nos voisins, que nous nous devons de respecter. La porte est cependant restée totalement ouverte durant tout le processus de réflexion. En outre, le projet prévoit la possibilité de maintenir toutes les collaborations en place avec la Municipalité de Villeret sur la base d'une décision de leurs autorités compétentes. Il en va de même avec la commune de la Ferrière. Elles ont d'ailleurs été informées dans ce sens et leurs maires ont été invités à certaines étapes intermédiaires de réflexion. Les collaborations seront ainsi naturellement toujours possibles. Le comité de pilotage s'est naturellement penché à plusieurs reprises sur ces questions et a finalement pris la décision de reculer le vote de deux mois afin de pouvoir mener les débats publics, tout en respectant la volonté populaire de livrer un projet d'union dans un délai raisonnable. Cette décision est appuyée sur les arguments suivants :

- Une fusion ne fera que renforcer et diversifier l'assiette fiscale de nos communes. Quel que soit finalement le niveau d'imposition effectif, la fusion permettra sans conteste de contenir la hausse fiscale par rapport à une situation de chacun pour soi. Ainsi, si les effets de la crise du coronavirus devait se faire ressentir au-delà de l'année 2022, ce que nous

n'espérons pas, la quotité estimée de la commune d'Erguël devrait probablement être revue à la hausse. Toutefois, dans le même temps, celle de Saint-Imier également, mais dans des proportions plus importantes qu'en fusionnant compte tenu de notre structure fiscale.

- La nouvelle commune bénéficiera d'importantes réserves financières, soit plus de 37 millions de francs. Ses finances peuvent ainsi être considérées comme saines pour faire face à une crise économique.
- Au rythme actuel des différentes réformes cantonales et fédérales, reporter le vote ne garantit aucunement qu'il n'y aura pas d'autres raisons valables dans quelques années pour prendre une décision en toute connaissance de cause. En effet, il est fort à parier que la prochaine réforme qui touchera les communes en plein cœur sera celle de la péréquation financière. En effet, cette dernière sera inévitablement chamboulée par la nouvelle réforme fiscale. A ce jour, personne ne se risque toutefois à faire de quelconques pronostics.
- De nombreux dossiers sont actuellement en attente du vote sur la fusion pour être concrétisés dans la bonne direction. Prolonger ce délai entretiendrait l'incertitude pour les communes contractantes et bloquerait de manière dommageable toute vision plus régionale, ce d'autant plus dans le contexte institutionnel actuel.
- Il est également fort probable qu'une bonne partie des élu(e)s actuellement actifs dans le comité de fusion ne soient plus en fonction dans un horizon temps de cinq à six ans. Leurs successeurs devront ainsi reprendre à leur compte de nouvelles études sans avoir participé à une bonne partie du processus de réflexion.
- Le crédit alloué pour le projet de fusion, de même que la subvention cantonale de CHF 120'000.- seront consommés. Réactualiser le projet entièrement ne permettra plus de bénéficier du soutien cantonal et les dépenses seront alors entièrement à charge des communes contractantes.
- Je me dois également de vous informer que nous aurons des cadres importants de notre administration qui prendront leur retraite à court/moyen terme. Quelles perspectives allons-nous pouvoir proposer pour les remplacer si leurs fonctions ne pourront être garanties au-delà du vote sur la fusion ? Une situation incertaine ne favorisera clairement pas l'engagement de personnes clés à ces fonctions importantes.

Pour toutes ces raisons, mais également afin de respecter le travail conséquent réalisé par tous les groupes de travail ainsi que le mandat reçu de nos citoyennes et citoyens, le comité de pilotage a décidé de mener le processus à son terme, conformément au Contrat de pourparlers en vue d'une fusion. En effet, nous avons le devoir de soumettre au vote populaire un projet concret de fusion avec nos cinq communes. Ce projet est finalisé et il a d'ores et déjà reçu l'approbation de quatre conseils municipaux, alors que le Conseil de Sonvilier en a décidé autrement. Nous regrettons cette décision, mais nous nous devons bien évidemment de la respecter. Cela dit, en tant que membre du CoPil, je transmettrai bien évidemment votre sollicitation au comité de pilotage lors de sa séance du 25 juin prochain, afin qu'il puisse se positionner à la lumière de votre demande de moratoire. Nous nous permettrons ainsi de vous livrer sa position définitive après cette prochaine rencontre. Nous sommes très sensibles à toute proposition concrète et constructive et c'est également volontiers, j'en suis convaincu, qu'une délégation du CoPil pourra vous recevoir pour échanger avec votre fraction ou d'autres fractions sur les remarques et les craintes que vous émettez et peut-être vous livrer une explication plus complète ou pour échanger nos analyses et arguments respectifs."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. le maire. C'est agréable d'avoir la réponse tout de suite plutôt que d'attendre trois mois. On va s'en servir à l'avenir. Vous donnez quelle chance au vote ? D'après vous, vous le sentez comment ? C'est une question bête, mais tout le monde se pose cette question. Que l'on soit clair, la fraction socialiste a envie de cette fusion, mais la

voir aller droit dans le mur parce qu'elle n'arrive pas au bon moment, cela nous fait mal. C'est pour cette raison que nous demandons un moratoire. Il y a des choses à régler, il y a des questions. Ce n'est pas pour jouer les prolongations."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous ferons notre possible pour faire passer ce dossier. Je fais très peu de jeux dans ma vie. Je fais peu de pronostics. Je suis convaincu du bien-fondé de cette fusion. Il s'agira d'avoir de nombreux échanges et discussions. J'espère que l'on aura l'occasion de discuter et de convaincre que c'est un bon choix. Un des éléments importants, c'est que lorsque nous sommes allés devant le Corps électoral, les exécutifs se sont engagés et ont reçu du Corps électoral le mandat de présenter un projet. On ne peut pas changer ceci. On ne savait pas que nous allions arriver dans cette phase de coronavirus. Même en recommençant sur un autre projet, nous ne sommes pas à l'abri de rencontrer un même problème dans quelques années. Ce que l'on sait, c'est que l'avenir sera plus difficile, et ceci pas uniquement pour Saint-Imier. La commune de Villeret a fait le choix de se retirer. Le projet c'est cinq communes. C'est ceci que nous devons présenter. J'espère que les personnes qui se sont montrées favorables, qui étaient plus de 65 %, ce qui est un signal encourageant, aillent dans ce sens. Quant à faire un pronostic, je ne vais pas m'y risquer."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci pour ces explications intéressantes."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai reçu encore deux interpellations ce soir, je donne la parole."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La crise de la Covid-19 nous fait découvrir des aspects dont nous n'avions pas idée avant. Par exemple, il est probable que les citoyens suisses (mais aussi nos voisins directs) vont passer leurs vacances en Suisse. Comme vous l'avez tous appris, il y a actuellement un boom sur un nouveau type de vacances qui consiste à louer un camping-car. Pour ceux qui ont gardé la saine occupation de faire des promenades pendant cette période difficile, ils se sont rendus compte que les camping-cars commencent à séjourner sur le territoire communal de manière exponentielle. Il s'agit d'une certaine forme de camping sauvage dans la région et il serait justifié de prendre les bonnes mesures en amont avant de devoir décider dans l'urgence. Nous demandons donc au Département économie et tourisme d'étudier des emplacements officiels susceptibles d'accueillir ce genre de véhicules par exemple en s'adressant aussi aux communes du processus de fusion, au Parc régional Chasseral ainsi qu'à Jura bernois Tourisme. Nous pourrions ainsi faire découvrir notre région à ce nouveau genre de "gens du voyage" plutôt que de passer par la case "amendes"."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Je remercie Mme Nathalie Fiechter, PS. Le Département économie et tourisme traitera cette question lors de la prochaine séance de la Commission économie et tourisme, à la fin de ce mois. Je ne vais pas manquer également de relever ceci au sein du Parc régional Chasseral et de Jura bernois Tourisme, puisque je représente la commune dans ces deux institutions."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, il me semble qu'il y a encore une interpellation du PLR ?"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, mais nous retirons notre interpellation, étant donné que nous avons eu déjà passablement de réponses ce soir."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Très bien, merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

9. Petites questions

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je vais répondre, au nom du Service de l'action sociale, à la petite question de la fraction PS, concernant les programmes d'insertion, posée lors du Conseil de ville du jeudi 24 octobre 2019.

- Effectivement à la fin 2018, le canton a décidé de supprimer non pas les programmes IP (insertion professionnelle), mais les salaires d'insertion versés aux personnes participant à ces programmes.
- Le programme d'insertion de Saint-Imier (POSI) et son coordinateur en insertion professionnelle, M. Dario Caminotto, ont toujours la charge de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi de ces programmes IP, en tant que sous-traitant pour la région Jura bernois du CSP Regenove, partenaire stratégique en charge de la totalité des programmes POIAS (programmes d'occupation et d'insertion pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale) pour la région Jura bernois.
- Le budget dévolu à ces programmes IP a été revu en conséquence, le manco étant jusqu'à présent utilisé pour payer ces salaires d'insertion.
- Le budget comprend les frais de gestion des programmes IP, la mise en œuvre de l'atelier de recherche d'emploi pour les participants ainsi que le salaire du coordinateur en insertion professionnelle, M. Dario Caminotto.
- A savoir que le POSI était fermement opposé à la suppression de ces salaires d'insertion, cette méthode donnant d'excellents résultats. Malheureusement sans succès.
- Le canton met peu à peu d'autres mesures incitatives en place pour les personnes suivant un programme d'insertion professionnelle comme, notamment, un supplément d'intégration payé par les services sociaux (déjà existant) et des AIT (allocations d'initiation au travail).

J'espère que ma réponse vous conviendra et je reste à votre entière disposition pour tout renseignement."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci pour vos précisions. Je regrette la décision du canton."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Je peux apporter une réponse, au nom du Département économie et tourisme, à la petite question déposée en septembre dernier par la fraction ARC concernant les deux panneaux promotionnels à l'entrée ouest de notre localité. En ce qui concerne le panneau promotionnel du PTSI III, la Commission économie et tourisme s'est penchée sur la question afin de redéfinir le contenu du panneau, après avoir, au préalable, décidé de maintenir ce panneau qui est une vitrine intéressante pour Saint-Imier. Je peux vous annoncer que le panneau a été démonté de façon anticipée au début du mois de mai. En effet, après une vision locale et l'avis d'experts, il a été décidé de désassembler le panneau hic et nunc compte tenu du danger. Dans la foulée, la Commission économie et tourisme s'est déterminée sur un visuel pour le panneau qui devrait être posé avant la semaine prochaine, pour autant que la météo soit de la partie. D'ici là, le suspense règne ! Pour ce qui est de l'autre panneau, je peux vous informer que les arbres ont

été taillés par les Travaux publics et que, malgré le feuillage printanier, voire estival, il est à nouveau bien lisible des automobilistes et autres promeneurs."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme, je me réjouis de voir ce nouveau panneau."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Pendant cette période de trouble le Conseil municipal a reçu une question urgente du PLR qui nous a été transmise par le soin de Mme Gisèle Tharin, PLR. Nous avons décidé qu'il était important d'y répondre rapidement, car la réponse ne pouvait attendre la séance de ce soir. Mais par souci de transparence, je vais vous faire lecture de la question et de la réponse :

La question :

"Petite question urgente

Quid de la ligne de bus Tramelan-Saint-Imier, de la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier, et des lignes de bus pour Chasseral et les Savagnières ?

Le canton du Jura vient d'adjuger l'ensemble des lignes de bus du Jura dont quatre lignes intercantionales dans le Jura bernois.

Comme l'a déclaré à la presse le directeur des Chemin de fer du Jura, M. Frédéric Bolliger, son entreprise est affaiblie par cette décision et n'exclut pas des licenciements, voire une réduction de l'horaire. Ainsi, la cité de Saint-Imier pourrait être touchée, ce qui ne serait pas sans conséquences pour l'économie, l'Hôpital du Jura bernois, le tourisme et le ceff en particulier.

La ligne Saint-Imier-Tramelan et vice-versa est indispensable au maintien de l'activité économique et de la formation professionnelle, ainsi que pour le tourisme et le développement du Parc Régional Chasseral.

Cette ligne est nécessaire au transport des apprentis du ceff et de la HE-ARC, ainsi que pour les collaborateurs de plusieurs entreprises à Saint-Imier et Tramelan.

En effet, Saint-Imier est une localité desservie par les CJ, en particulier la ligne Tramelan-Saint-Imier et la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier ouverte le 9 décembre 2018, ainsi que les lignes de bus de Chasseral et les Savagnières. Aussi, le groupe PLR demande au Conseil municipal de prendre en main ce dossier dans le meilleur délai, ceci avec la collaboration du représentant du canton de Berne au Conseil d'administration.

Les lignes existantes doivent être maintenues et des garanties obtenues.

L'extension de la ligne de Saint-Imier à Villeret est-elle également menacée indirectement par cette décision ?

Le groupe PLR demande que l'objet soit traité immédiatement, ceci dans l'intérêt supérieur de la région."

La réponse que nous avons donnée au PLR est la suivante :

"Madame,

Suite à la non-adjudication de la concession des lignes de transports publics jurassiennes à l'entreprise des Chemins de fer du Jura (CJ), le PLR Saint-Imier s'est montré inquiet. Il a déposé une petite question urgente en date du 4 mai dernier, afin d'établir la réalité des faits.

Dans sa séance du 5 mai, le Conseil municipal a chargé le Département urbanisme et mobilité de préparer une réponse. Compte tenu de la situation sanitaire particulière du moment, notre Exécutif a souhaité vous répondre par écrit avant la prochaine séance du Conseil de ville.

Ainsi, le Conseil municipal peut vous apporter les éléments de réponse suivants :

Suite au contact établi avec le directeur des CJ, M. Frédéric Bolliger, celui-ci a tenu d'emblée à dissiper tout malentendu. Les CJ ne peuvent pas réduire leurs prestations ou décider unilatéralement une réduction de l'horaire suite à la perte du marché jurassien.

En matière de transports publics, le canton garde ainsi la haute main sur les prestations. Il passe commande pour des lignes définies et un horaire défini auprès d'entreprises suite à des appels d'offres.

Ces prestations font l'objet d'une concession réactualisée tous les deux ans. L'actuelle concession entre le canton et les CJ court pour la période 2020-2021.

La concession est en principe renouvelée sans nouvelle mise au concours. Le concessionnaire continue de détenir les droits d'exploitation de la ligne selon l'horaire défini.

Au moment du prochain renouvellement de la concession (en principe vers fin 2021), il se pourrait que les CJ ne se montrent plus intéressés à repartir pour une nouvelle période pour des raisons économiques ou autres, mais cela reste une simple hypothèse à ce stade.

Le cas échéant, le canton de Berne devrait alors retrouver un nouveau prestataire, car il n'est guère envisageable qu'il abandonne le transport sur route des voyageurs dans le Jura bernois.

Quant à la ligne Saint-Imier – Chasseral, elle ne fait pas l'objet d'une concession à proprement parler. Elle n'est par conséquent pas impactée par cette décision. En effet, cette ligne est financée entièrement par la Municipalité de Saint-Imier.

Nous espérons que ces précisions sont de nature à rassurer le PLR Saint-Imier ainsi que l'ensemble de la population imérienne et qu'elles répondent à vos attentes."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous avons pris bonne note de ces informations et remercions M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour ces réponses."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Encore des réponses ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la question de Mme Morgane Bussian, ARC, sur l'élimination et valorisation des plastiques et des briques de boissons. D'après les informations que nous avons pu recueillir auprès de Vadec, le bilan écologique et économique actuel de la collecte sélective des plastiques n'est pas satisfaisant. Trop de plastiques, après avoir été triés, transportés, voire traités en fonction de leur matière se retrouvent tout de même, en fin de circuit, parmi les déchets incinérables. Un processus dès lors inutile, coûteux et polluant. Des techniques de recyclage des plastiques existent certes, et progressent. Encore faut-il qu'on en dispose dans un rayon suffisamment proche, et dans des installations industrielles offrant toutes garanties en matière de capacités et d'efficacité de traitement, ainsi que de débouchés pour les matières recyclées aussi, pour qu'on puisse les utiliser de manière optimale, tant sur le plan économique qu'écologique. Or, ces conditions ne sont pas réunies, jusqu'ici, pour les plastiques en vrac. Les déchetteries publiques doivent donc, pour l'instant, se résoudre à s'adapter à cette situation objective. C'est juste réaliste, à défaut d'être idéal. Selon Verein Getränkekarton-Recycling Schweiz, il en va de même pour les briques de boissons, des solutions sont actuellement à l'étude pour mettre sur pied (et financer) une filière de valorisation. Cependant, il est encore trop tôt pour fournir

des informations concrètes. Actuellement, toutes les collectes existantes sont gérées par les entreprises d'élimination des déchets et les municipalités à leurs propres frais. L'évolution des solutions sera observée régulièrement et les possibilités d'introduire de nouvelles récoltes de matières évaluées en fonction des avancées des marchés. J'espère ainsi avoir répondu à vos attentes."

Mme Morgane Bussian, ARC : "J'espère dans le futur plus de recyclage. Merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je pense qu'il n'y a plus de réponse aux petites questions, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu une ce soir. Je donne la parole."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Faire un geste envers la population par un financement solidaire, est-ce de l'ordre du possible ? Par un bon CIDE (estampillé action solidaire) de CHF 10.- distribué à chaque citoyen(ne) imérien(ne), des enfants aux personnes âgées, cette action solidaire serait bienvenue. Outre l'aspect pécuniaire et la promotion du CIDE, cette offre comporterait un aspect social non négligeable et encouragerait à consommer local. Les bons seraient envoyés à tous les habitant(e)s d'ici à début juillet et pourraient être utilisés jusqu'à début octobre (dates à fixer en précisant qu'il n'est pas possible d'utiliser ces bons plus tard). Aux commerçants ensuite d'imaginer des offres alléchantes pour attirer le chaland. La somme maximale engagée se monterait à CHF 52'000.- (calcul en fonction du nombre de personnes habitant Saint-Imier) et pourrait être prise dans le portefeuille de la Commission économie et tourisme. Cette commission se réunira le 29 juin prochain. Il s'agirait, pour les commerçants concernés, de faire un décompte des bons enregistrés et de les envoyer à la commune afin de déterminer le coût exact de l'opération."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Merci. Nous avons déjà un point à l'ordre du jour de la Commission économie et tourisme du 29 juin prochain concernant ce sujet. Nous relayerons votre petite question."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Merci."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Petite question intitulée : Parcs à vélo. En septembre 2018, notre fraction avait relevé les difficultés rencontrées pour parquer correctement son deux-roues dans notre Cité et nous souhaitons connaître l'état d'avancement de notre petite question portant sur l'installation de parcs à vélos. Pour rappel, lors de notre séance de septembre 2019, M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, nous informait que ce point avait été abordé par sa commission dans le cadre de discussions relatives au mobilier urbain des Halles de gymnastique et de la Patinoire. Qu'en est-il à ce jour ? Est-il question d'installer des parcs à vélos à d'autres endroits de la localité comme, par exemple, au centre-ville ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci Mme Morgane Bussian, ARC. Concernant ces aménagements, comme dit la dernière fois, les parcs à vélos seront intégrés dans le mobilier urbain. Pour ce qui concerne d'autres emplacements dans le village, le Service de l'urbanisme est en train d'étudier ceci, maintenant que l'on sait qu'il n'y aura pas de vélos électriques à Saint-Imier."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous allons passer au point suivant."

10. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai un divers qui concerne l'ouverture de la Piscine de Saint-Imier. La fraction socialiste tient à remercier infiniment toutes les personnes qui ont travaillé fort pour permettre à la population d'aller se détendre en profitant de l'eau et du soleil."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Est-ce que quelqu'un demande la parole ?"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Remerciements à Pro Saint-Imier. Notre fraction suit et soutient avec attention les différentes actions menées par Pro Saint-Imier et souhaite remercier cette organisation pour leur travail, leur persévérance et leur investissement pour la réalisation de lieux conviviaux bien équipés nous invitant à nous immerger dans notre magnifique nature et hélas parfois aussi pour la remise en état des endroits ayant subi des déprédations. Nous restons convaincus que notre région présente des beaux atouts pour nos habitants et c'est grâce, entre autres, à l'investissement sans faille de telles personnes que nous avons la chance de profiter de places accueillantes au cœur de nos forêts. C'est pourquoi notre fraction souhaite remercier Pro Saint-Imier pour le travail effectué, afin que nos citoyens puissent continuer de bénéficier longtemps encore de ces magnifiques installations."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Fleurissement de nos rues. Juste ces quelques mots pour vous témoigner notre plaisir de traverser nos rues qui se fleurissent peu à peu et qui mettent un peu de gaieté dans nos rues et sur nos places. Nous sommes ravis de la mise en place de ces magnifiques bacs à fleurs et remercions le Département urbanisme et mobilité pour le travail effectué et pour la mise en valeur de nos rues."

M. Daniel Müller, PLR : "Nouvelles heureuses de l'HJB. Nous avons appris avec joie que l'HJB prépare les années à venir de manière concrète et inscrite dans une vision harmonieuse de ce que doit être le développement d'un hôpital à vocation régionale et à dimension humaine encore :

- L'inauguration de nombreuses places de parc répondant à un besoin urgent.
- Et surtout la mise en route du projet du nouveau centre ambulatoire, un véritable "bijou".

Un objectif : qualité et proximité.

Nous sommes convaincus que toute la population régionale et des cantons voisins va se réjouir de ces excellentes nouvelles qui s'inscrivent dans une recherche permanente des solutions réalistes permettant de lui offrir les meilleures conditions pour une qualité optimisée des soins.

Le groupe PLR tient ici à remercier :

- Tous ceux qui se sont engagés pour démontrer de manière étincelante que l'HJB continue de planifier son futur pour apporter les soins les meilleurs à notre population.
- Et plus particulièrement son directeur qui depuis 2012 tient fermement la barre de l'HJB SA.

L'existence, voire la survie d'un Hôpital régional comme celui de Saint-Imier est souvent un long chemin semé d'embûches; notre groupe continuera de se battre pour son développement équilibré et il apportera comme il le fait depuis de nombreuses années son ferme soutien à toutes les décisions prises pour assurer son futur."

M. Denis Gerber, PLR : "Je vais reprendre un peu les mots de M. le maire concernant l'annonce du départ de M. Walter von Känel. Très tôt ce matin en lisant les lignes du journal

Le Temps nous avons pris connaissance d'un titre nous interpellant quant à l'avenir de l'Horlogerie dans notre région : "Valse des sièges chez Swatch Group" avec une date butoir fixée au 1^{er} juillet 2020. Nous apprenions dans ces lignes :

- Qu'un enfant de Saint-Imier, Raynald Aeschlimann, devenait le directeur général du groupe ; un honneur pour notre localité.
- Mais surtout aussi que M. Walter von Känel allait quitter la tête de Longines pour bénéficier d'une retraite plus que méritée.

Notre groupe souhaite ici exprimer toute sa gratitude à Walter von Känel pour son engagement sans faille depuis 51 ans au sein de Longines. Entreprise dans laquelle il a gravi tous les échelons de la hiérarchie et acquis ainsi toutes les connaissances nécessaires à occuper de très nombreuses années la direction de Longines et de faire connaître la marque et notre Cité dans le monde entier. Comment résumer en peu de mots l'engagement de M. von Känel en tant que patron d'une entreprise mondialement connue, mais aussi en tant que citoyen ?

- N'oublions pas son engagement inconditionnel et quotidien, ici à Saint-Imier, là-bas en Chine et dans tant de régions du monde en tant que directeur d'une entreprise au rayonnement mondial et essentiel à la vie de notre localité et de toute une région au-delà de toutes les frontières politiques.
- Mais il a aussi su trouver le temps pour un investissement plus local et régional en participant directement aux décisions locales en étant membre du Conseil de ville, mais surtout en s'engageant au niveau des relations interjurassiennes en participant très concrètement à des mesures permettant à deux communautés de continuer de se parler et surtout de construire leur avenir.
- Et il a encore décidé de se lancer un nouveau défi : la réalisation d'un musée militaire consacré aux troupes qu'il connaissait dans les plus petits détails. Une touche supplémentaire au rayonnement de Saint-Imier et surtout une ouverture sur des pages d'histoire importantes pour comprendre l'histoire de notre région !

Notre groupe est conscient de l'impact conséquent du départ de ce grand patron connaisseur des besoins et de la mentalité des populations de notre région; en effet qui mieux que lui a su faire comprendre à qui de droit le rôle essentiel de Longines pour des milliers de personnes ? Saint-Imier et toute une région perdent un grand HOMME qui a toujours su maintenir le cap de son entreprise pour l'amener conquérante au seuil du 21^{ème} siècle. Notre groupe souhaite la bienvenue à son successeur et ose espérer que Longines puisse continuer de rayonner dans le monde entier comme il l'a fait ces dernières décennies.

Un grand merci à M. Walter von Känel !

Le groupe PLR lui souhaite une belle retraite !

Et à titre personnel : Merci Walter pour tout ce que tu nous as apporté !"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu. Nous pouvons passer au point 11 qui est la résolution."

11. Résolution

Mme Elisabeth Beck, présidente : "D'après le règlement, nous votons maintenant son entrée en matière sans discussion. En cas d'acceptation, la fraction pourra expliquer sa résolution et une discussion ainsi qu'un vote s'ensuivront. En cas de refus d'entrée en matière, la discussion s'arrêtera là."

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne maintenant la parole pour la lecture de la résolution."

M. Philippe Garraux, ARC : "Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier.

Relatée dans différents médias, l'annonce de fermeture des unités de services pédopsychiatriques de Saint-Imier et de Moutier a été ressentie comme une aberration pour le bien-être des enfants et familles des régions concernées.

L'argumentation invoquée par les Services psychiatriques universitaires de Berne, qui met en avant la nécessité de centraliser ses services à Bienne pour des raisons de planification stratégique, va totalement à l'encontre des besoins réels du terrain et fait fi de la nécessité objective de répondre sur place et en temps réel aux nombreuses demandes de prise en charge.

Les antennes de pédopsychiatrie de Saint-Imier et Moutier font face depuis de nombreuses années à des besoins concrets et y répondent au mieux. Leur proximité est clairement un gage de réactivité dans ce domaine aussi sensible qu'important.

La manière dont s'est déroulée ce retrait, sans concertation ni même information aux partenaires concernés, nous conduit à penser que la direction des SPU a renoncé à sa responsabilité à l'égard des différents acteurs de la région.

Le Conseil de ville de St-Imier fait part de sa vive inquiétude face à la détérioration de l'offre de proximité liée au manque de bon développement et au soin des enfants et adolescents de notre région.

Les agences de Saint-Imier et Moutier sont aujourd'hui des partenaires privilégiés et reconnus des directions d'écoles, des parents, des enseignants, des pédiatres et médecins de famille, des institutions pour enfants et adolescents, et plus globalement de tous les acteurs qui travaillent avec la jeunesse de nos régions. Ce partenariat conséquent est un outil indispensable de réflexion, d'action et de gestion des situations qui n'a cessé de se renforcer au cours des années.

La proximité d'une telle offre est également importante pour des raisons pratiques. Un nombre conséquent d'enfants bénéficie par exemple d'un suivi durant le temps scolaire, rendu possible par un service nécessitant peu de déplacements.

Pour le vallon de St-Imier, le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary est aussi impacté par la fermeture du SPP de Saint-Imier.

Contrairement à ce que semblent penser les responsables des Services psychiatriques universitaires, nous sommes convaincus que ce sont les collaborations locales qui amènent les meilleurs résultats en permettant aux partenaires de se connaître et par conséquent de créer un réseau dynamique, réactif et le plus ajusté possible autour des enfants et familles en difficulté.

Les services des antennes de Saint-Imier et de Moutier aident les parents dans leurs tâches éducatives si fondamentales et les écoles dans leurs tâches pédagogiques, sociales et citoyennes.

En 25 ans, une augmentation de 300% du nombre d'annonces a été observée, qui en dit long sur les besoins actuels et la nécessité de pérenniser la réactivité de l'offre. Les sollicitations, déjà nombreuses en temps normal, risquent en plus de subir un essor dans les prochains mois en lien avec le climat anxigène actuel.

La présente résolution a pour but de dénoncer le transfert des agences à Bienne et d'exiger leur survie dans la région.

Il est demandé au Conseil municipal d'intervenir dans les plus brefs délais pour relayer l'inquiétude du Conseil de ville et exiger une prise en compte des arguments développés ci-dessus afin que les Services psychiatriques universitaires revoient leur décision."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "On aimerait, la fraction socialiste, une suspension de séance de 5 minutes."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, il est 21 h 34, nous faisons une suspension de séance de 5 minutes."

...Suspension de séance, il est 21 h 34...

...Reprise de séance, il est 21 h 39...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous reprenons. Quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il est tard, mais je pense que le sujet de cette interpellation est important, et il y a des précisions à apporter. J'ai eu l'occasion de discuter, hier soir, avec M. Patrick Domon, ARC. Je lui ai expliqué ce qui me retenait par rapport à cette résolution. Je crois que c'est important d'avoir des doutes ce soir. Ce qui ne va pas dans la résolution, et je lui ai dit, et nous en avons également discuté entre camarades, c'est la première partie. C'est-à-dire qu'il y a là des termes qui ne sont pas exacts, ou qui manquent de précision. Lorsqu'on parle de la pédopsychiatrie, on est bien d'accord que la pédopsychiatrie, c'est un terme médical ? Ce sont les médecins. Vous êtes d'accord avec ceci ?"

M. Philippe Garraux, ARC : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Et puis il y a le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)."

M. Philippe Garraux, ARC : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Historiquement, vous savez comment cela s'est passée cette histoire ?"

M. Philippe Garraux, ARC : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Alors, pour qu'on situe bien les choses. Le 9 avril, Mme Monia Koenig des écoles de Moutier, et Mme Valérie Rytz chez nous, qui collaborent avec le SPE, ont envoyé une lettre à Mme Christine Häslar qui est la ministre des écoles à Berne. Elles ont demandé, non pas que les services universitaires reviennent sur leur décision, mais ce qu'elles ont demandé c'est un renforcement du SPE. Peut-être aussi préciser une chose pour les personnes qui ne connaissent pas bien le sujet : le SPE, c'est le Service psychologique pour enfants et adolescents. Le Service psychiatrique universitaire c'est le SPU. Le SPU c'est une

petite partie de l'encadrement qui est venu renforcer le SPE, et maintenant il nous quitte. Vous demandez que le Conseil municipal essaye de faire en sorte que le Service universitaire psychiatrique change leur décision de partir. Vous n'avez pas l'impression qu'il y a quelque chose qui bloque ? Vous avez l'impression que vous arriverez à faire quelque chose avec ceci ? Vous pensez qu'ils vont changer d'avis ? Juste que vous sachiez, j'ai présenté ce dossier, que je connais bien, au niveau du Conseil du Jura bernois le 9 avril à la commission d'instruction publique. Et là, on voit déjà très bien le "problème technique" du Grand Conseil, on touche à deux directions. Deux directions sont impliquées. Il y a la direction de M. Schnegg, parce que ceci à un lien avec la santé à cause de la pédopsychiatrie, et cela regarde aussi Mme Häslér avec les écoles. Alors, déjà, quand vous vous attaquez pour une décision qui touche deux directions, "bonjour le délai d'attente" pour un retour en arrière. Et le gros problème c'est de renforcer le SPE, parce que c'est là qu'on a un problème. Ce n'est pas avec les pédopsychiatres. C'est le SPE qui fait la grande majorité du boulot, alors ce qu'il faut, ce qui me gêne dans cette résolution, c'est que l'on ne s'attaque pas au vrai problème. Je crois qu'on doit suivre ces deux femmes qui travaillent avec le SPE, et demander le renforcement de ce service. Je vous signale encore que la motion urgente au Grand Conseil concernant ce problème n'a reçu aucune réponse pour le moment. Ma discussion d'hier soir avec M. Patrick Domon, ARC, allait plutôt dans le sens de : est-ce qu'on ne peut pas modifier votre résolution ? On doit s'occuper de ces enfants, c'est une catastrophe le délai d'attente. Votre enfant ne va pas bien, on vous aiguille, et on vous dit actuellement : "pour mars 2021 on a une place, on peut le voir volontiers". Le besoin actuel c'est de renforcer le SPE. Ce soir, demander au Conseil municipal de faire changer d'avis, de modifier la décision, c'est un "pet dans l'eau". Maintenant, se mettre ensemble pour épauler le SPE, cela, c'est quelque chose qui est un objectif valable. Nous soutenons tout le reste, mais il y a quelque chose qui n'est pas bien expliqué dans cette résolution. La fraction socialiste n'est pas enthousiaste, car on se trompe de cible nous semble-t-il."

M. Philippe Garraux, ARC : "Le but de la résolution c'est de dénoncer le transfert d'un service régional à la Ville de Bienne. C'est aussi dans un souci d'appuyer la motion que trois politiciens de la région ont déposée au Grand Conseil. J'ai des contacts avec la Ville de Moutier, et à son prochain Conseil de ville un membre va aussi présenter ce que je propose ici. Il faut que la région s'unisse pour dénoncer un transfert d'un service à Bienne. Après, je vais dans votre sens, à savoir renforcer les services psychologiques."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Notre représentant francophone des écoles, M. Aldo Dalla Piazza, a dit quelque chose de très juste le 9 avril. On a le service psychiatrique universitaire, ce sont les pédopsychiatres payés par le canton. Et on a les SPE. Ce n'est pas le fait que cela puisse partir à Bienne qui est dérangeant, car si l'on a besoin d'un pédopsychiatre, ce n'est pas le fait d'aller à Bienne qui sera un problème. Ceci ce n'est pas grave, cela ne dérange pas tellement. Mais, ce qui va se passer, et c'est là que "la chatte à mal aux pieds", c'est que le canton va charger les communes de s'occuper des SPE, parce qu'il faudra bien financier ceci. Dans deux ans, dans le budget de la commune, il y aura une position concernant ceci, et ceci deviendra une charge à payer par la commune. J'aimerais bien entendre M. le maire par rapport à ceci. C'est là qu'on doit bien faire la différence."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Philippe Garraux, ARC : "Juste préciser que je maintiens ma proposition de résolution, en ce qui me concerne."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Entièrement d'accord sur le fond, mais ce n'est pas la bonne cible ni le bon levier, il faut trouver une solution. Sûr !"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous sommes au terme du débat, nous allons passer au vote."

Au vote, la résolution est acceptée par 17 pour, 1 voix contre. Il y a 6 abstentions.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Avant de lever la séance, je souhaite une heureuse et active retraite à M. Walter von Känel. J'espère que son successeur M. Matthias Breschan saura maintenir le rayonnement de la marque ainsi que celui de Saint-Imier, Cité du siège social de la Compagnie des montres Longines Francillon SA. Bel été à toutes et tous !"

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Le vice-chancelier :